



# Sites en gestion en Haute Lande

## MARAIS DU LOS

### Réserve de Chasse et de Faune Sauvage de Saint-Yaguen



**Commune :** Saint-Yaguen

**Superficie :** 15 ha

**Propriétaire :** Fédération Départementale des Chasseurs des Landes (F.D.C.L.)

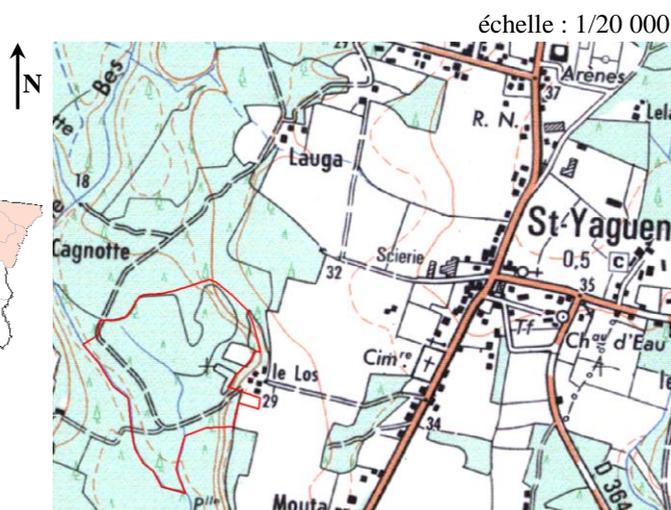
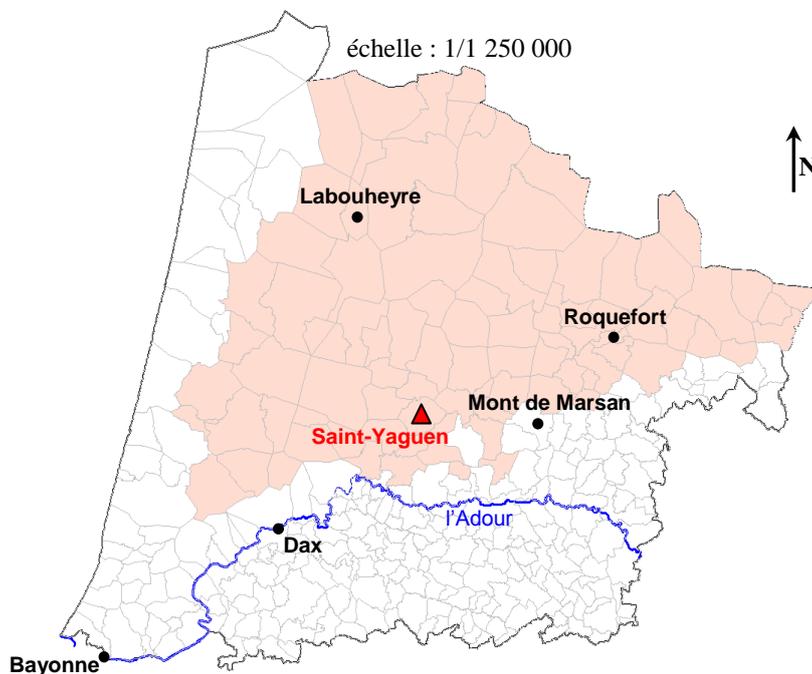
**Gestionnaire :** Fédération Départementale des Chasseurs des Landes (F.D.C.L.)

**Statut :** Réserve de Chasse et de Faune Sauvage (R.C.F.S.)

**Intérêts écologiques :**

- ✓ représentation des marais de la Haute Lande
- ✓ site d'importance pour l'accueil de l'avifaune hivernante et nicheuse, le Vison d'Europe, la Loutre, la Cistude d'Europe et les odonates
- ✓ site d'importance pour la conservation des zones humides et de la mosaïque d'habitats

### SITUATION GEOGRAPHIQUE :



## HISTORIQUE :

Au XIXe siècle, le Marais du Los était exploité pour ses forêts de feuillus, ses landes et ses prairies. En 2004, la Fédération Départementale des Chasseurs des Landes (F.D.C.L.) se positionne en vue de l'acquisition du site, et en concertation avec les acteurs locaux, prend la décision de le protéger afin d'en conserver son intérêt écologique. Cette démarche est appuyée par un projet de création d'une Réserve de Chasse et de Faune Sauvage (R.C.F.S.).

Aucune intervention anthropique n'est entreprise durant l'année 2004/2005. En 2005/2006, la pose de piézomètres a pour but de mieux comprendre les battements de nappe et de tenter une réhumidification du marais. Dans un même temps un décapage expérimental de trois placettes est entrepris afin d'y observer la réponse du milieu à une telle pratique pour une mise en eau.

Une action de girobroyage est envisagée afin de rajeunir la lande paratourbeuse et limiter la propagation de la Molinie. Un abattage de Pins maritimes est également en prévision afin de répondre aux objectifs de restauration d'une lande mésoxérophile et de mise en place d'un pâturage extensif.

### Bilan des travaux réalisés :

TRAVAUX D'AMENAGEMENT		
Année	Nature des interventions	Montant
2005/2006	étude piézométrique, décapage expérimental 3 placettes, exportation matière	770,38 €
ETUDES FAUNE/FLORE		
Année	Nature	Montant
2004/2005	suivi odonates	638,80 €
	suivi passereaux nicheurs (I.P.A.)	150 €
	étude floristique	2 875€
<b>TOTAL</b>		<b>4 434,18 €</b>

## COMPOSITION FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE DU SITE :

### L'avifaune :

Seul un suivi des passereaux nicheurs a été effectué le 17 avril et le 20 mai 2005, selon le protocole standardisé des Indices Ponctuels d'Abondance (I.P.A.). Il met en évidence la présence de 26 espèces de passereaux nicheurs, dont 19 d'intérêt patrimonial :

Nom commun	Nom scientifique	Statut de protection						Espèces observées après 2000	I.P.A.
		international		européen		national			
		Convention de Berne du 19 septembre 1979		Directive Oiseaux du 02 avril 1979		Arrêté du 16 juin 1999			
Annexe II	Annexe III	Annexe I	Annexe II	Article 1	Article 5				
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>				X			X	X
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	X				X	X	X	X
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>		X		X		X	X	X
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	X				X	X	X	X
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	X				X	X	X	X
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	X				X	X	X	X
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	X				X	X	X	X
Merle noir	<i>Turdus merula</i>		X		X		X	X	X
Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i>	X				X	X	X	X
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>		X		X		X	X	X
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	X				X	X	X	X
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	X				X	X	X	X
Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapillus</i>	X				X	X	X	X
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>		X			X	X	X	X
Mésange bleue	<i>Parus caeruleus</i>	X				X	X	X	X
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	X				X	X	X	X
Mésange huppée	<i>Parus cristatus</i>	X				X	X	X	X

Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>		X		X	X	X	X
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	X			X	X	X	X
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	X			X	X	X	X
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>			X			X	X
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>			X			X	X
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>			X			X	X
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>		X		X	X	X	X
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	X			X	X	X	X
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolaïs polyglotta</i>	X			X	X	X	X

Un suivi est mis en place, à hauteur de deux relevés (début et fin de printemps) tous les deux ans. Il permet de suivre l'évolution du nombre d'espèces et de couples nicheurs de cette population diversifiée de passereaux, parallèlement à l'évolution du milieu (aménagements prévus dans une volonté de restauration hydraulique et de mise en valeur de la mosaïque d'habitats).

### Les odonates :

En 2004, un inventaire des odonates a été réalisé par le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement « Seignanx et Adour » (CPIE « Seignanx et Adour », 2005). Cette étude met en évidence la présence de 16 espèces, dont 1 d'intérêt patrimonial, l'Agrion de mercure (*Coenagrion mercuriale*).

L'observation d'exuvies prouve le statut reproducteur de deux espèces : l'Aesche paisible (*Boyeria irene*) et le Gomphe à crochets (*Onychogomphus uncatatus*), cinq autres espèces ayant un caractère reproducteur possible (observations de couples et/ou de pontes).

<i>Boyeria irene</i> *	<b><i>Coenagrion mercuriale</i> **</b>	<i>Orthetrum coerulescens</i> **
<i>Calopteryx haemorrhoidalis</i>	<i>Cordulegater boltonii</i>	<i>Pyrrhosoma nymphula</i>
<i>Calopteryx virgo ssp.meridionalis</i>	<i>Lestes dryas</i> **	<i>Somatochlora flavomaculata</i>
<i>Calopteryx xanthostoma</i>	<i>Onychogomphus uncatatus</i> *	<i>Sympetrum sanguineum</i> **
<i>Ceriagrion tenellum</i>	<i>Orthetrum cancellatum</i>	<i>Sympetrum striolatum</i>
<i>Chalcolestes viridis</i> **		

**espèce inscrite à l'annexe II de la Convention de Berne du 19 septembre 1979, à l'annexe II de la Directive Habitats du 21 mai 1992, à l'article 1 de l'arrêté national du 22 juillet 1993**

\* espèces dont le caractère reproducteur est confirmé

\*\* espèces dont le caractère reproducteur est probable

Au niveau de la rivière du *Bez*, le peuplement est constitué d'espèces d'eaux courantes (les trois espèces de *Calopteryx*, *Onychogomphus uncatatus*, *Boyeria irene* et *Cordulegater boltonii*).

Le petit affluent du *Bez* est quant à lui caractérisé par la présence d'espèces typiques des ruisseaux, dont le *Coenagrion mercuriale* ayant besoin à la fois de zones ensoleillées ainsi que d'une végétation aquatique dense et d'espèces plus ubiquistes (*Chalcolestes viridis* et *Sympetrum sanguineum*).

Et au niveau des fossés, où l'eau, acide, est quasi stagnante et où l'ensoleillement est plus important, on voit apparaître des espèces telles que *Ceriagrion tenellum*, *Pyrrhosoma nymphula*, *Lestes dryas*, etc.

L'association des milieux boisés à eaux courantes, du marais à eaux stagnantes peu profondes et des zones ouvertes inondées s'asséchant en période estivale est favorable à la présence d'odonates ayant des exigences écologiques diverses.

Un suivi de ce groupe d'espèces est mis en place, à hauteur de deux relevés (un en début et un en fin d'été) tous les deux ans. Il permet de confirmer la présence (et l'autochtonie) des espèces déjà citées, de découvrir d'autres espèces et d'évaluer les impacts éventuels des aménagements futurs prévus (site en cours d'acquisition dans une volonté de restauration hydraulique et de mise en valeur de la mosaïque d'habitats).

### Les mammifères :

Le Vison d'Europe (*Mustela lutreola*) et la Loutre (*Lutra lutra*), espèces bénéficiant d'un statut de protection international (annexe II de la Convention de Berne), européen (annexes II et IV de la

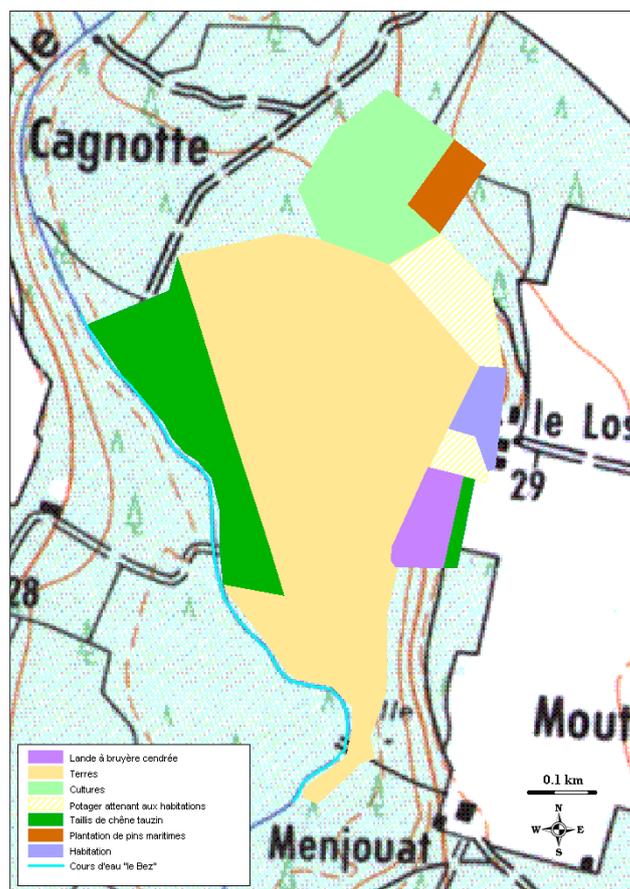
Directive Habitat du 21 mai 1992) et national (article 1 de l'arrêté du 17 avril 1981), sont présents sur le site (présence confirmée du Vison d'Europe au niveau des Barthes de la *Midouze*).

### Les reptiles :

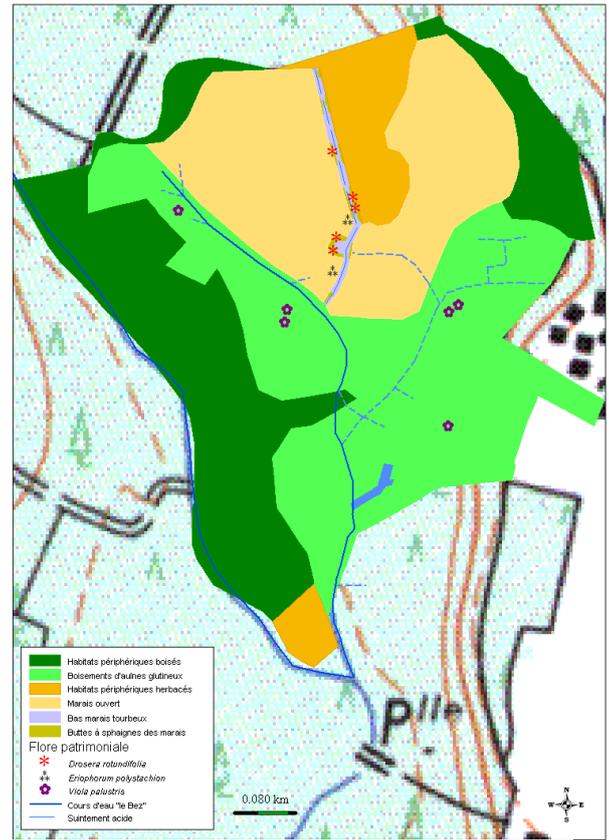
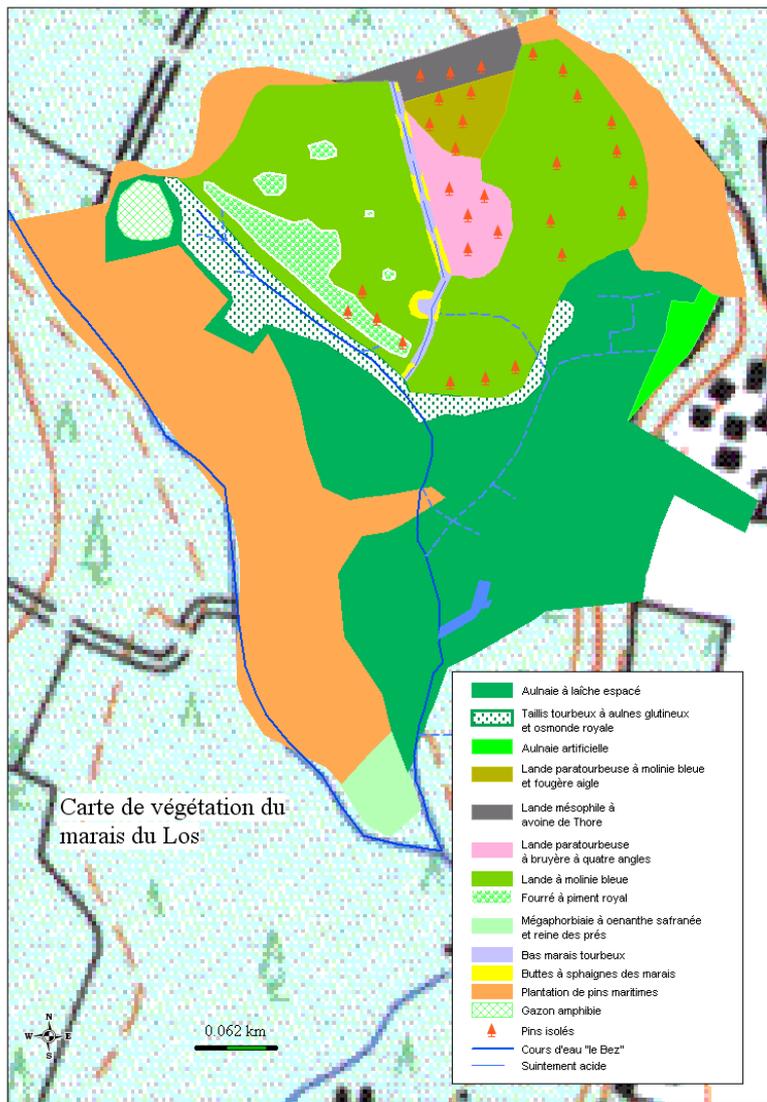
Des observations ponctuelles prouvent la présence de la Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*), espèce bénéficiant d'un statut de protection international (annexe II de la Convention de Berne), européen (annexe II et IV de la Directive Habitat du 21 mai 1992) et national (article 1 de l'arrêté du 22 juillet 1993), sur le site.

### La flore :

D'après l'extrait du plan cadastral napoléonien de 1872 et plusieurs autres documents conservés aux archives départementales, l'occupation du sol a nettement évolué depuis les années 1800 (carte ci-contre). A cette date, le site était principalement constitué de « terres » (parcelles non cultivées mais probablement utilisées pour le pâturage). Plusieurs fossés de drainage avaient été creusés, les parcelles boisées étaient probablement vouées, en grande partie, à un usage local pour le bois de chauffage. Aujourd'hui, les activités humaines y sont pratiquement inexistantes au niveau de l'exploitation du sol (faible activité agro-pastorale) ou de la ressource du milieu. Seuls les vestiges du réseau de drainage et la présence de nombreux platanes, essence souvent plantée comme repère parcellaire, témoignent de l'importance et intense « phase d'appropriation » par les populations locales.



En 2004, une étude de la végétation, effectuée par la F.D.C.L. et encadrée par F.Blanchard du Conservatoire Botanique Aquitaine/Poitou-Charentes (BLANCHARD F. et CHALAND C., 2005), permet l'élaboration d'une carte des habitats (ci-après) :



Le marais ouvert est caractérisé par des horizons tourbeux déposés dans une dépression, peut-être issus d'un ancien méandrage du Bez. Son système est assez typique de certaines tourbières landaises avec une hydrologie liée à des apports distincts tant au niveau qualitatif que quantitatif (tourbière « mixte » fluviogène et soligène). En effet, un apport acide (pH de 4) et oligotrophe du plateau lié à un apport neutre (pH de 7) et mésotrophe du Bez provoque un gradient trophique caractérisé par une apparition progressive d'espèces mésotrophes à l'approche du Bez.

Cependant, le drainage du marais dans les années 1800, a entraîné la quasi-disparition de la végétation turfigène (productrice de tourbe), par abaissement de la nappe. Cette végétation occupe en effet moins de 1% de la surface du site et est localisée sur un drain où la nappe affleure encore à la surface du substrat.

L'inventaire floristique réalisé sur les zones marécageuses a permis d'établir une liste de 87 espèces végétales. La flore du marais est peu diversifiée mais caractéristique de ce type d'écosystème « perturbé » ; certaines espèces de bas-marais oligotrophes tourbeux possédant une valeur patrimoniale (tableau ci-après).

<i>Angelica sylvestris</i>	<i>Deschampsia setacea</i>	<i>Juncus spicata</i>	<i>Potamogeton polygonifolus</i>
<i>Agrostis canina</i>	<b><i>Drosera rotundifolia</i></b>	<i>Juncus tenageia</i>	<i>Potentilla reptans</i>
<i>Agrostis capillaris</i>	<i>Equisetum arvense</i>	<i>Lemna minor</i>	<i>Pseudarrhenatherum longifolium</i>
<i>Aira caryophyllaea</i>	<i>Erica ciliaris</i>	<i>Lonicera periclymenum</i>	<i>Pteridium aquilinum</i>
<i>Aira praecox</i>	<i>Erica cinerea</i>	<i>Lotus sp.</i>	<i>Quercus pyrenaica</i>
<i>Alnus glutinosa</i>	<i>Erica tetralix</i>	<i>Lychnis flos cuculi</i>	<i>Quercus robur</i>
<i>Angelica sylvestris</i>	<b><i>Eriophorum polystachion</i></b>	<i>Lycopus europaeus</i>	<i>Ranunculus flammula</i>
<i>Anthoxanthum odoratum</i>	<i>Eriophorum vaginatum</i>	<i>Lysimachia vulgaris</i>	<i>Ranunculus repens</i>
<i>Athyrium filix-femina</i>	<i>Eupatorium cannabinum</i>	<i>Mentha aquatica</i>	<i>Rosa sp.</i>
<i>Bidens sp.</i>	<i>Filipendula ulmaria</i>	<i>Mentha rotundifolia</i>	<i>Rubia peregrina</i>
<i>Blechnum spicant</i>	<i>Frangula dodonei</i>	<i>Moehringia trinervia</i>	<i>Rubus fruticosus</i>
<i>Brachypodium sylvestris</i>	<i>Galium palustre</i>	<i>Molinia caerulea</i>	<i>Rubus sp.</i>
<i>Bryonia cretica</i>	<b><i>Genista anglica</i></b>	<i>Myosotis scorpioides</i>	<i>Rumex crispus</i>
<i>Callitriche sp.</i>	<i>Geum urbanum</i>	<i>Myrica gale</i>	<i>Salix atrocinerea</i>
<i>Cardamine pratensis</i>	<i>Glechoma hederacea</i>	<i>Nasturtium officinale</i>	<i>Schoenus nigricans</i>
<b><i>Carex echinata</i></b>	<i>Hedera helix</i>	<i>Oenanthe crocata</i>	<i>Scutellaria minor</i>
<i>Carex paniculata</i>	<i>Herniaria glabra</i>	<i>Osmunda regalis</i>	<i>Sparganium ramosum</i>
<i>Carex pendula</i>	<i>Holcus mollis</i>	<i>Phalaris arundinacea</i>	<i>Sporobolus indicus</i>
<i>Carex pseudocyperus</i>	<i>Humulus lupulus</i>	<i>Pimpinella major</i>	<b><i>Thelypteris palustris</i></b>
<i>Carex remota</i>	<i>Hydrocotyle vulgaris</i>	<i>Pinus maritimus</i>	<i>Ulex minor</i>
<i>Carum verticillatum</i>	<i>Hypericum elodes</i>	<i>Plagiomnium undulatum</i>	<i>Ulmus minor</i>
<i>Convolvulus arvensis</i>	<i>Iris pseudacorus</i>	<i>Platanus hybrida</i>	<i>Urtica dioica</i>
<i>Corylus avellana</i>	<i>Jasione montana</i>	<i>Poa trivialis</i>	<i>Valeriana officinalis</i>
<i>Crataegus monogyna</i>	<i>Juncus acutiflorus</i>	<i>Polygonum hydropiper</i>	<b><i>Viola palustris</i></b>
<i>Dactylorhiza sp.</i>	<i>Juncus effusus</i>	<i>Potamogeton natans</i>	<i>Wahlenbergia hederacea</i>

#### espèce inscrite à l'article 2 de l'arrêté national du 31 août 1995

#### espèces en régression à l'échelle régionale et locale

A l'échelle des habitats, l'ensemble du marais quoique dégradé par les drainages anciens, présente également des végétations intéressantes. Deux habitats, localisés au niveau du drain, sont concernés par la Directive Habitats : Végétation de bas-marais à *Jucus acutiflorus* et buttes à Sphaignes des marais et Gazons amphibies oligotrophes soumis à émergence estivale.

Les boisements marécageux sont quant à eux dominés par les Saules et les Aulnes. Ils présentent des secteurs sur sédiments alluviaux plus ou moins riches en sables, mésotrophes, où apparaissent à la faveur de la microtopographie plusieurs espèces mésophiles (Lierre, Chêne pédonculé, fougères) et des secteurs typiquement marécageux, sur tourbe, dominés par plusieurs espèces de bas-marais et parfois quelques tâches de sphaignes et présentant des variations en fonction de la trophie et de l'acidité du milieu (pôle mésotrophe : Menthe aquatique, Iris des marais et pôle plus acide : Sphaignes, Violette des marais, Laiche échiné).

La périphérie de la zone marécageuse, mise à part une intéressante quoique vieillie lande para-tourbeuse, est banale car dominée par des plantations de Pins maritimes.

### OBJECTIFS DE GESTION :

**En cours d'acquisition par la F.D.C.L., cette zone humide ayant subi un drainage important défavorable à l'accueil d'espèces animales et végétales, présente encore à l'heure actuelle un fort intérêt écologique tant au niveau de la flore, l'avifaune, les mammifères, les reptiles et les odonates.**

Les objectifs de gestion sont donc définis dans le cadre d'une volonté de *restauration hydraulique* du site, afin d'étendre les végétation de bas-marais, de limiter la dynamique de fermeture du milieu et d'augmenter les capacités d'accueil du site vis-à-vis des espèces amphibies et hygrophiles. Sur ce site, cette restauration peut potentiellement s'effectuer suivant 2 méthodes distinctes :

- intervention sur les niveaux d'eau par relèvement de la nappe (pose de seuils sur les drains, barrage, etc.), associée à un girobroyage avec exportation de la végétation
- intervention sur le niveau du substrat par décapage plus ou moins profond afin de retrouver la nappe en profondeur

Afin de statuer sur une méthodologie de « réhumidification du marais », un travail préliminaire d'étude du réseau de drainage actuel est donc nécessaire afin de comprendre son impact sur la nappe (au vue du colmatage des fossés, une partie d'entre eux au moins ne semblent plus actifs en terme de drainage), accompagné d'essais de décapage du substrat sur des petites parcelles.

### **MISE EN PRATIQUE**

- Mettre en place un petit réseau de piézomètres
- Compléter la carte des profondeurs de tourbe
- Tester sur de très petites surfaces un décapage plus ou moins profonds

Durant l'année 2005/2006, la pose de sept piézomètres ainsi que le décapage expérimental de trois placettes (avec exportation de la matière) ont déjà été effectués.

Les objectifs de gestion détaillés sont définis selon plusieurs secteurs :

#### ◆ Pour le **marais ouvert sur tourbe** :

Les objectifs de gestion sont :

- restaurer le système hydraulique
- étendre les végétations de bas-marais à *Juncus acutiflorus* et Sphaignes qui hébergent l'ensemble des espèces patrimoniales du secteur
- limiter la fermeture du milieu par les ligneux pionniers
- maintenir la trophie du secteur en limitant les influences des eaux du Bez
- préserver les habitats des odonates

### **MISE EN PRATIQUE**

- . mener une étude sur l'efficacité du drain, afin de conclure à la pertinence ou non-pertinence d'installation de seuils pour la restauration hydraulique

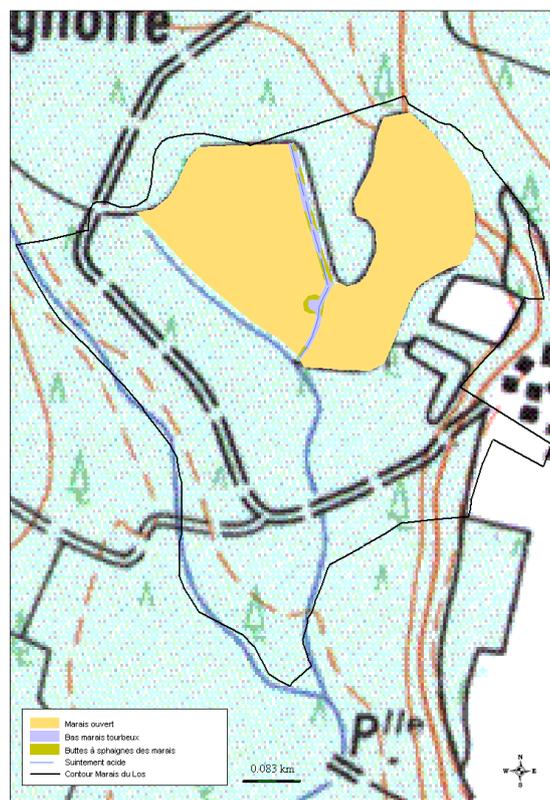
- . mettre en place un suivi quantitatif des espèces patrimoniales par la pose de trois quadrats permanents (espèces cibles : Rossolis à feuilles rondes, Linaigrette à feuilles étroites et Violette des marais, également très bons indicateurs vis-à-vis de l'état hydrologique du secteur)

- . décapier quatre plages expérimentales de 25 m<sup>2</sup> (avec exportation de la Molinie et des premiers centimètres de tourbe), afin d'atteindre le toit de la nappe et tester la dynamique de recolonisation des espèces de bas-marais (suivi par quadrats permanents)

- . mener une étude diachronique (photos aériennes) de la rapidité de fermeture du milieu

- . couper quelques pins par des moyens légers (laisser en place les arbres morts)

- . veiller à éviter le comblement et l'envahissement des fossés par les ligneux déjà bien présents tout en préservant la végétation aquatique et en maintenant les zones alentours ouvertes



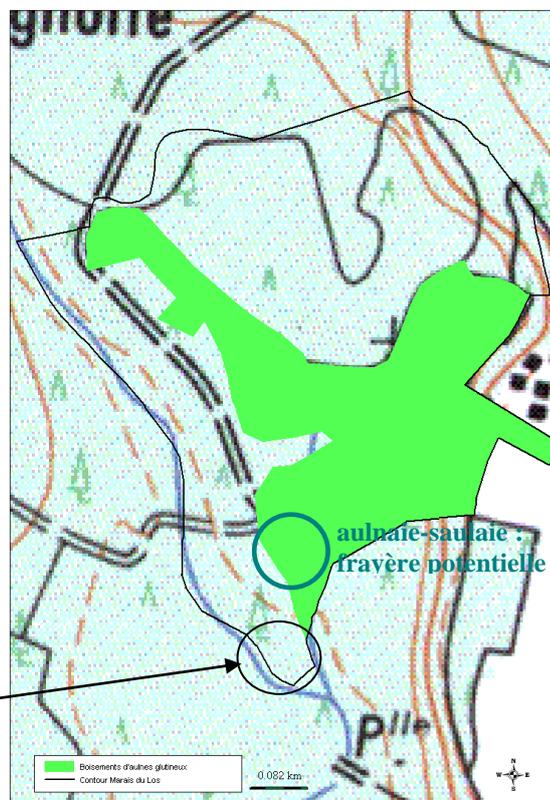
◆ Pour les **boisements marécageux sur tourbes et alluvions** :

Les objectifs de gestion sont :

- restaurer le système hydraulique
- améliorer la connaissance sur les habitats et les espèces en présence (espèces patrimoniales en particulier)
- étudier le linéaire des fossés qui traverse l'aulnaie (degré de colmatage, végétation aquatique et amphibie mésotrophe à eutrophe, potentialités végétales, etc.)
- préserver les habitats des odonates

**MISE EN PRATIQUE**

- . mener une étude sur l'efficacité du drain, afin de conclure à la pertinence ou non-pertinence d'installation de seuils pour la restauration hydraulique
  - . réaliser une cartographie des habitats du secteur
  - . mener une étude expérimentale d'éclaircie du fossé central sur une vingtaine de mètres de linéaire ou sur la « mare anthropique », afin d'étudier la réaction des espèces végétales aquatiques et amphibiens et des invertébrés indicateurs (odonates)
    - . enlever les Robiniers (espèce introduite) localisés à proximité du *Bez*
    - . maintenir le caractère boisé de la ripisylve et les zones ouvertes proches du ruisseau (en l'occurrence, le chemin d'accès)
    - . maintenir la mégaphorbiaie
    - . veiller à éviter l'envahissement des rives du ruisseau par les ligneux déjà bien présents
    - . mener une éclaircie prévoyant la coupe de jeunes Aulnes et la conservation des individus anciens



Une réflexion commune avec la Fédération de Pêche des Landes, l'APPMA locale de Tartas et l'ACCA de Saint-Yaguen, est également en cours pour l'aménagement de l'aulnaie-saulaie (Fédération des Landes pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, 2006). L'objectif est d'inonder ce boisement sous une hauteur d'eau satisfaisante pour le frai du Brochet (*Esox lucius*), considéré comme « vulnérable » (liste rouge nationale des espèces de poissons d'eau douce) du fait des multiples facteurs défavorables agissant directement sur son biotope et son aire naturelle de reproduction (pollution des eaux, mise en culture des zones humides, barrages hydroélectriques, etc.)

**MISE EN PRATIQUE**

- . traiter les embâcles très nombreux : une partie à enlever pour faciliter la mise en eau et la circulation des poissons et une partie à laisser en place pour créer des caches
- . traiter la strate arborescente : abattage sélectif d'Aulnes pour permettre le développement en période estivale d'une strate herbacée riche en espèces et élagage des branches supérieures des arbres longeant le canal pour créer des zones ensoleillées favorisant le développement de la fore aquatique et du plancton
- . poser un seuil amovible dans un lit du chenal de drainage, à l'extrémité aval de la zone humide, pour le maintien de l'inondabilité de la zone en période de frai (pose de planches au début du mois de décembre en période de hautes eaux et juste avant que les brochets adultes ne commencent à remonter dans les frayères et enlèvement des planches à la fin du mois de mai, lors du départ des alevins migrants vers le cours d'eau principal)

La mise en œuvre des différents travaux est détaillée dans le document rédigé par la Fédération de Pêche des Landes (Fédération des Landes pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, 2006).

- ◆ Pour la **zone boisée périphérique** (plantations de Pins maritimes):

Les objectifs de gestion sont :

- **Unité est** : reconvertir en boisement caducifolié avec le **Chêne tauzin**
- **Unité ouest** : reconvertir en communautés xérophiles à mésophiles sur sables : landes, prés, etc.

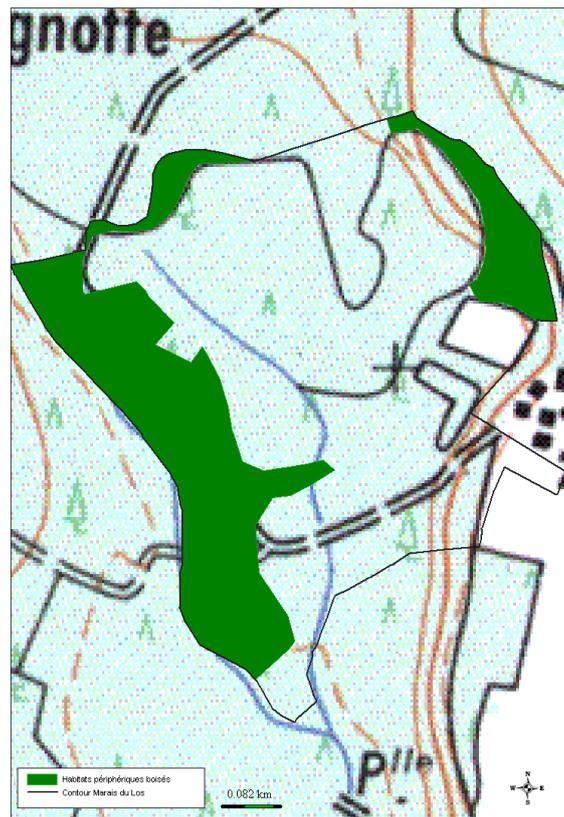
### MISE EN PRATIQUE

#### Unité est :

- . enlever les Pins, afin de favoriser les feuillus exprimant une chênaie à Chêne tauzin

#### Unité ouest :

- . enlever les Pins et débroussailler (avec exportation de la matière végétale : Fougère aigle et Ajonc)
- . mettre en place un pâturage léger (ovins) et extensif (0,5 UGB/hectare) avec précision du chargement, de la période et du type
- . mettre en place un exclos (5x5 mètres), dont la végétation sera entretenue uniquement par fauche annuelle (avec exportation de matière)
- . mettre en place un suivi précis par quadrats permanents, avec relevé annuel, afin d'étudier la structuration du système prairial et landicole



- ◆ Pour les **zones herbacées périphériques**

Les objectifs de gestion sont :

- **Unité nord** : favoriser le rajeunissement de la Lande para-tourbeuse à Bruyères à quatre angles
- **Unité sud** : favoriser la réapparition du pré hygrophile
- Favoriser la réapparition des stades de cicatrisation au sein de la lande para-tourbeuse et des espèces végétales caractéristiques

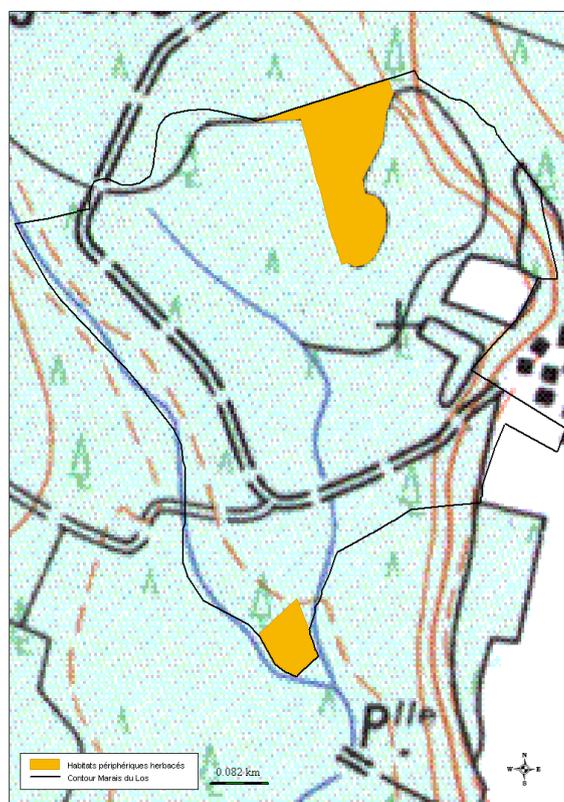
### MISE EN PRATIQUE

#### Unité nord :

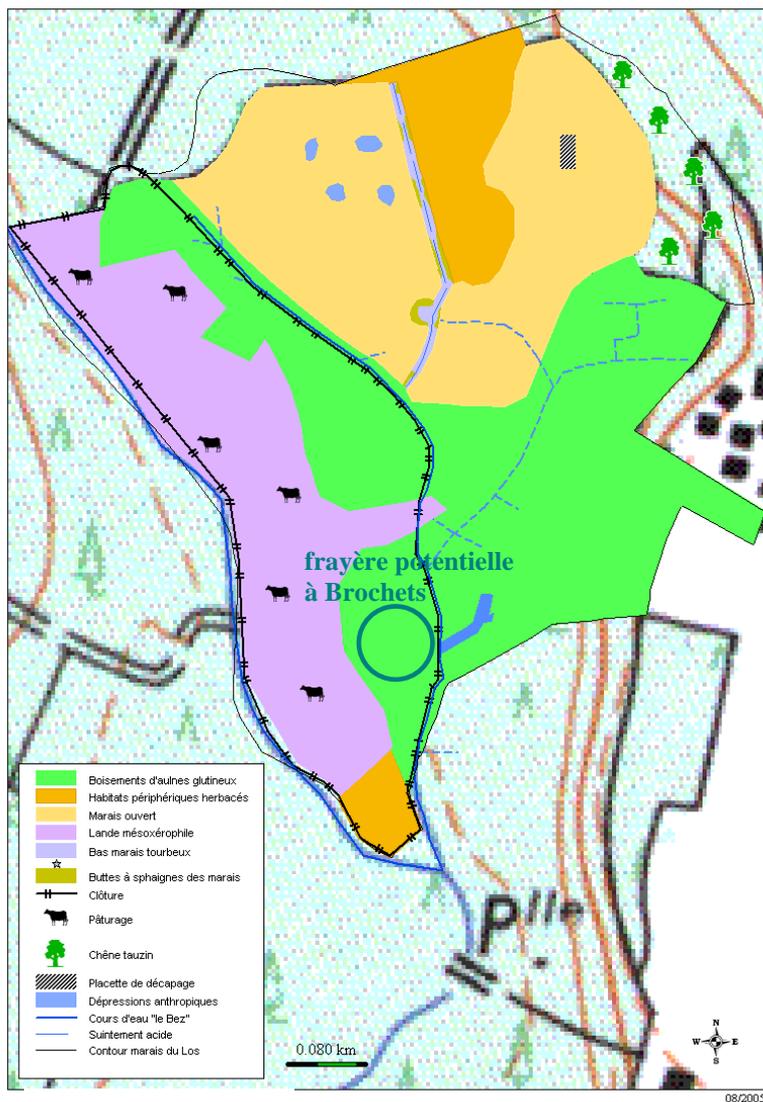
- . enlever les Pins sur toute la surface de la Lande par des moyens mécaniques légers
- . réaliser un étrépage localisé sur 50 m<sup>2</sup>, avec suivi de la dynamique végétale par quadrats permanents, afin d'évaluer le rajeunissement de la Lande

#### Unité sud :

- . couper quelques saules et faucher la mégaphorbiaie, afin de préparer le site au pâturage
- . mettre en place un pâturage extensif à 0,5 UGB/hectare, avec suivi de la dynamique végétale par quadrats permanents



La figure ci-dessous est la représentation cartographique du marais du Los après mise en place de la gestion :



## BIBLIOGRAPHIE :

- CPIE « Seignanx et Adour », 2005. Suivi 2004 Odonates/Flore sur 5 sites de la Fédération départementale des chasseurs des Landes.
- BLANCHARD F. et CHALAND C., 2005. Etude floristique et phytoécologique du marais du Los à Saint-Yaguen (département des Landes) et proposition d'orientations de gestion. 25p.
- Fédération des Landes pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, 2006. Aménagement du Marais du Los en Frayères à Brochets.

# LAGUNE DE LA ROUSTOUSE

## Réserve de Chasse et de Faune Sauvage de Losse



*vue aérienne de la lagune*



*tapis de Droseras en bordure du plan d'eau*

**Commune** : Losse

**Superficie** : 4,72 ha

**Propriétaire** : 1 propriétaire privé

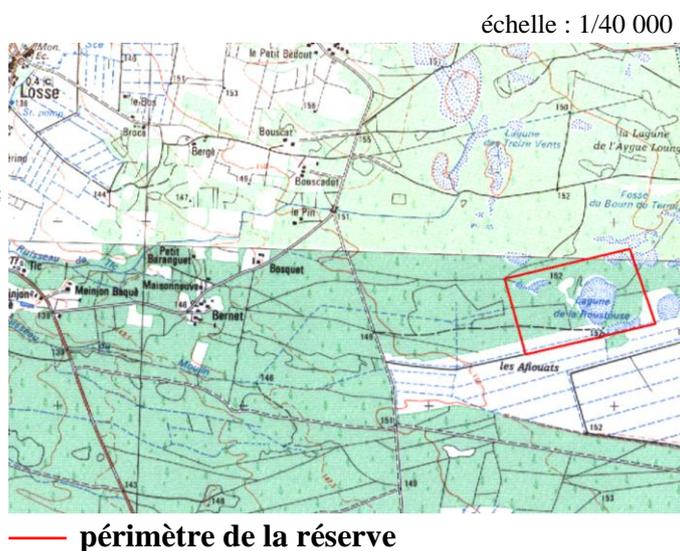
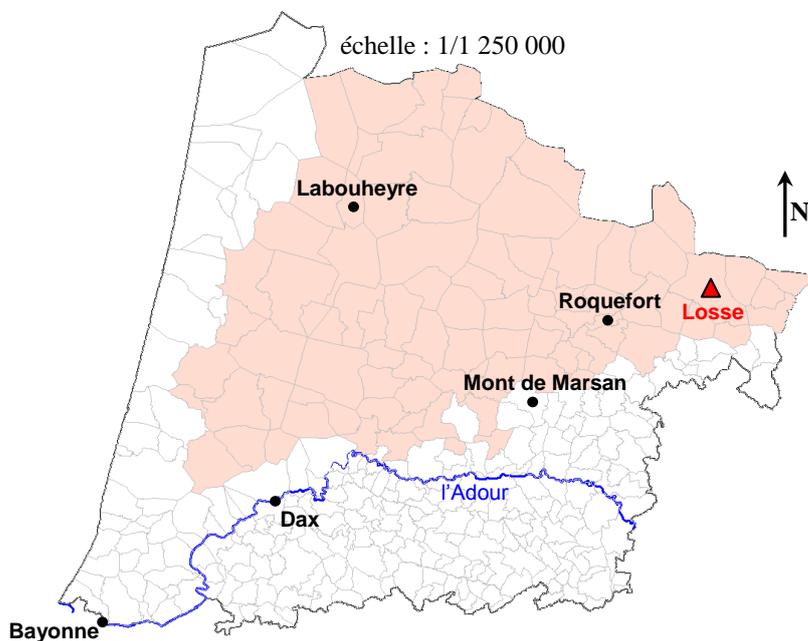
**Gestionnaire** : Fédération Départementale des Chasseurs des Landes (F.D.C.L.)

**Statut** : Réserve de Chasse et de Faune Sauvage (R.C.F.S.)

**Intérêts écologiques** :

- ✓ représentation des lagunes de Haute Lande
- ✓ site d'importance pour l'accueil de l'avifaune hivernante et les odonates
- ✓ site d'importance pour la conservation des zones humides et de la mosaïque d'habitats

### SITUATION GEOGRAPHIQUE :



## HISTORIQUE :

La lagune de la Roustouse est une petite lagune de 4,72 hectares morcelée en trois parcelles, enclavée dans une Réserve de Chasse et de Faune Sauvage (R.C.F.S.) de 79,77 hectares. Elle bénéficie d'un bail emphytéotique de 30 ans (depuis 1982) entre la Fédération Départementale des Chasseurs des Landes (F.D.C.L.) et le propriétaire privé.

L'abandon d'entretien par pâturage et la forte dynamique du milieu se sont rapidement traduits en un développement rapide de la végétation, défavorable à l'accueil d'espèces animales et végétales. La F.D.C.L. décide donc de restaurer la lagune par augmentation de la surface en eau et élimination de la végétation arbustive afin de rétablir l'existence antérieure des prairies humides.

La lagune se situant au centre d'un complexe agricole de maïsiculture, son maintien en l'état est confronté aux problèmes de drainage pratiqué à proximité. Le site est donc particulièrement sensible aux périodes de sécheresse, bien que le niveau d'eau y est souvent observé comme suffisant par opposition avec d'autres lagunes du secteur (lagune d'Estigarde, lagune de Créon-d'Armagnac).

### Bilan des travaux réalisés :

TRAVAUX D'AMENAGEMENT		
Année	Nature des interventions	Montant
	décapage superficiel mécanique	10 670 €
TRAVAUX D'ENTRETIEN		
Année	Nature des interventions	Montant
depuis 2000	girobroyage	880 €/an
ETUDES FAUNE/FLORE		
Année	Nature	Montant
2005/2006	<b>sui</b> vi floristique	1 006 €
2006/2007	<b>sui</b> vi odonates	1 597,60 €
<b>TOTAL</b>		<b>18 553,60 €</b>

## COMPOSITION FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE DU SITE :

### L'avifaune :

Le peuplement d'oiseaux d'eau est constitué essentiellement de Canards colvert et occasionnellement de quelques Sarcelles d'hiver et Oies cendrées. Cette année c'est également environ 800 Grues cendrées (espèce inscrite à l'annexe I de la Directive Oiseaux du 2 avril 1979) qui hivernent sur le site.

### Les odonates :

En 2006, un inventaire des odonates a été réalisé par le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement « Seignanx et Adour » (CPIE « Seignanx et Adour », 2007). Cette étude met en évidence la présence de 17 espèces, dont deux d'intérêt patrimonial : la Leucorrhine à front blanc (*Leucorrhinia albifrons*) et l'Agrion nain (*Ischnura pumilio*).

L'observation d'exuvies prouve le statut reproducteur de deux espèces : le Leste brun (*Sympetma fusca*) et le Sympetrum à nervures rouges (*Sympetrum foscolombii*), dix autres espèces ayant un caractère reproducteur possible (observations de couples et/ou de pontes).

<i>Anax imperator</i>	<b><i>Ischnura pumilio</i></b> **	<i>Orthetrum cancellatum</i>
<i>Chalcolestes viridis</i> **	<i>Lestes dryas</i>	<i>Orthetrum coerulescens</i> **
<i>Ceragrion tenellum</i> **	<i>Lestes virens</i> **	<i>Sympetma fusca</i> *
<i>Crocothemis erythraea</i> **	<b><i>Leucorrhinia albifrons</i></b> **	<i>Sympetrum foscolombii</i> *
<i>Enallagma cyathigerum</i>	<i>Libellula quadrimaculata</i> **	<i>Sympetrum sanguineum</i> **
<i>Ischnura elegans</i>	<i>Orthetrum albistylum</i> **	

**espèce inscrite à l'annexe II de la Convention de Berne du 19 septembre 1979, à l'annexe IV de la Directive Habitats du 21 mai 1992 et à l'article 1 de l'arrêté national du 22 juillet 1993**

**espèce rare en Aquitaine**

\* espèces dont le caractère reproducteur est confirmé

\*\* espèces dont le caractère reproducteur est probable

Au niveau des secteurs les plus profonds de la lagune, le peuplement est principalement constitué de *Leucorrhinia albifrons*, espèce patrimoniale, caractéristique des plans d’eaux stagnantes légèrement acides, d’espèces d’eaux stagnantes à végétation riveraine (*Libellula quadrimaculata* et *Crocothemis erythraea*), d’espèces ubiquistes d’eaux stagnantes à faiblement courantes (*Ischnura elegans*, *Ceriagrion tenellum*, etc.) et d’espèces caractéristiques des milieux peu profonds (*Orthetrum coerulescens*, *Ischnura pumilio*, etc.).

Tandis qu’au niveau du secteur moins profond, s’asséchant plus fortement, on observe des espèces des milieux peu profonds (*Ischnura pumilio*, *Lestes virens*, etc.) et d’autres plus ubiquistes (*Anax imperator*, *Sympetrum foscolombii*, etc.).

Ce site, composé uniquement de milieux d’eaux stagnantes d’assez faible profondeur et pouvant s’assécher sur une grande partie en été, possède donc une diversité odonatologique intéressante. Ce sont de milieux qui présentent en effet des caractéristiques favorables à l’accueil des odonates : végétation riveraine, niveaux d’eau plus ou moins profonds, berges à pente douce, présence d’espaces ouverts et îlots boisés (zone de chasse ou de refuge).

Durant cet inventaire, le Miroir (*Heteropterus morpheus*), espèce de lépidoptère rare en France, a également été observé.

### Les amphibiens :

Durant l’inventaire des odonates réalisé par le Centre Permanent d’Initiatives pour l’Environnement « Seignanx et Adour » en 2006 (CPIE « Seignanx et Adour », 2007), deux espèces d’amphibiens ont été contactées : la Rainette verte (*Hyla arborea*), espèce inscrite à l’annexe II de la Convention de Berne du 19 septembre 1979, à l’annexe IV de la Directive Habitats du 21 mai 1992 et à l’article 1 de l’arrêté national du 22 juillet 1993, et le Triton palmé (*Triturus helveticus*), espèce inscrite à l’article 1 de l’arrêté national du 22 juillet 1993.

### La flore :

En 1872, la lagune de la Roustouse était entourée de Lande à Bruyère cendrée, pâturée par des moutons. L’absence de cultures aux alentours permettrait de conserver un niveau d’eau permanent même en période estivale. Suite à la déprise agricole, ce paysage a peu à peu disparu pour laisser place à des plantations de pins maritimes. La lagune est aujourd’hui enclavée entre les plantations, les champs de maïs et les productions de légumes.

En 2005, une étude floristique est réalisée par la F.D.C.L. et encadrée par F.Blanchard du Conservatoire Botanique Aquitaine/Poitou-Charentes (BERG M. et CHALAND C., 2005). Cet inventaire, effectué en août (période de sécheresse), n’est pas exhaustif puisqu’il ne prend pas en compte les espèces printanières et ne permet donc pas de déterminer les habitats caractéristiques, notamment les communautés amphibies et aquatiques. Cependant, la présence de la Molinie en périphérie de la lagune a permis de déterminer un faciès dégradé de lande humide (Faciès dégradé de Lande humide à Molinie bleue : Code Corine 31.13).

Le tableau ci-dessous présente les 23 espèces observées lors de cet inventaire :

<i>Agrostis canina ssp. canina</i>	<i>Erica cinerea</i>	<i>Juncus bulbosus</i>	<i>Pteridium aquilinum ssp. aquilinum</i>
<i>Baldellia ranunculoides</i>	<i>Erica scoparia ssp. scoparia</i>	<i>Juncus effusus</i>	<i>Quercus pyrenaica</i>
<i>Betula alba</i>	<i>Erica tetralix</i>	<i>Ludwigia grandiflora</i>	<i>Salix cinerea</i>
<i>Calluna vulgaris</i>	<i>Frangula dodonei ssp. dodonei</i>	<i>Molinia caerulea</i>	<i>Schoenus nigricans</i>
<b><i>Drosera intermedia</i></b>	<i>Hydrocotyle vulgaris</i>	<i>Pinus pinaster</i>	<i>Ulex europaeus ssp. europaeus</i>
<i>Eleocharis palustris</i>	<i>Hypericum elodes</i>	<i>Potentilla reptans</i>	

**espèce inscrite à l’article 2 de l’arrêté national du 31 août 1995**

Durant l’inventaire des odonates réalisé par le Centre Permanent d’Initiatives pour l’Environnement « Seignanx et Adour » en 2006 (CPIE « Seignanx et Adour », 2007), on note également le développement de vastes tapis exondés ou inondés d’Elantine à six étamines (*Elatine hexandra*).

## **OBJECTIF DE GESTION :**

L'objectif de gestion s'apparente aujourd'hui à de la non intervention, le but étant de continuer à suivre le milieu, d'en garantir sa conservation et d'intervenir que lors de problèmes particuliers.

## **BIBLIOGRAPHIE :**

- CPIE « Seignanx et Adour », 2007. Suivis 2006 des odonates sur 5 sites de la Fédération départementale des chasseurs des Landes.
- BERG M. et CHALAND C., 2005. Inventaires floristiques et faunistiques des sites gérés par la Fédération Départementale des Chasseurs des Landes.

# LAGUNE DE LAS GRAVES

## Réserve de Chasse et de Faune Sauvage d'Estigarde



*vue aérienne de la réserve*



*prairie asséchée*

**Commune :** Estigarde

**Superficie :** 10 ha

**Propriétaire :** 3 propriétaires privés

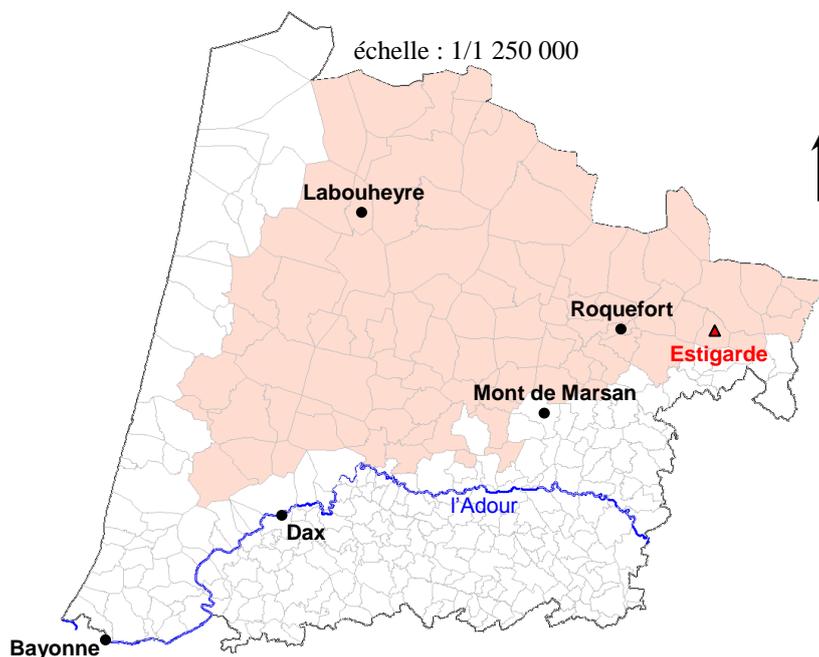
**Gestionnaire :** Fédération Départementale des Chasseurs des Landes (F.D.C.L.) et l'Association de Chasse Communale Agréé (A.C.C.A.)

**Statut :** Réserve de Chasse et de Faune Sauvage (R.C.F.S.)

**Intérêts écologiques :**

- ✓ représentation des lagunes de Haute Lande
- ✓ site d'importance pour l'accueil des odonates, amphibiens et reptiles
- ✓ site d'importance pour la conservation des zones humides et de la mosaïque d'habitats

### SITUATION GEOGRAPHIQUE :



## HISTORIQUE :

Le site, inclus depuis 1992 dans une Réserve de Chasse et de Faune Sauvage (R.C.F.S.) d'une superficie de 26 hectares, bénéficie d'une convention de gestion de 18 ans (depuis 1995) entre la Fédération Départementale des Chasseurs des Landes (F.D.C.L.) et l'Association de Chasse Communale Agréée (A.C.C.A.). Les actions entreprises sont essentiellement du girobroyage d'entretien.

Cette lagune, tout comme la lagune de Créon-d'Armagnac, milieu d'eau douce représentant une partie visible de la nappe phréatique du massif de Haute Lande, souffre actuellement d'un manque d'eau problématique lié directement à l'abaissement général du niveau de cette nappe phréatique. Une baisse que l'on doit sur ce territoire à la mise en valeur des Landes de Gascogne par la forêt (réseau dense de fossés d'assainissement pour la culture du Pin maritime) et par les vastes zones agricoles nécessitant des drainages importants.

### Bilan des travaux réalisés :

TRAVAUX D'AMENAGEMENT			
Année	Nature des interventions	Quantité	Montant
1992/1995	curage à la pelle mécanique		7 618,76 €
1995	girobroyage	9 ha	3 249,52 €
TRAVAUX D'ENTRETIEN			
Année	Nature des interventions	Quantité	Montant
1996/2000	girobroyage	4 ha/an	13 048,41 €
2004/2005	girobroyage	4 ha	2 392 €
2005/2006	girobroyage, mise en andain		3 013,92 €
	constitution balles de foin pour exportation produits		328,21 €
			3 342,13 €
ETUDES FAUNE/FLORE			
Année	Nature		Montant
2004/2005	suivi odonates		638,80 €
<b>TOTAL</b>			<b>30 289,62 €</b>

## COMPOSITION FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE DU SITE :

### L'avifaune :

Cette lagune, d'une faible superficie, n'a jamais été un site d'hivernage important. A l'heure actuelle seulement quelques Canards colvert y résident.

Le manque d'eau lié au drainage des terrains alentours ainsi que la proximité de la D933 avec une aire de repos adjacente au site, semblent être des facteurs négatifs expliquant en partie les faibles effectifs et richesse spécifique.

### Les odonates :

En 2004, un inventaire des odonates a été réalisé par le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement « Seignanx et Adour » (CPIE « Seignanx et Adour », 2005). Cette étude met en évidence la présence de 18 espèces, dont trois d'intérêt patrimonial, considérées comme rares sur le département : l'Agrion mignon (*Coenagrion scitulum*), l'Agrion nain (*Ischnura pumilio*) et l'Anax napolitain (*Anax parthenope*). L'observation d'exuvies prouve le statut reproducteur de la Libellule écarlate (*Crocothemis erythraea*), 12 autres espèces ayant un statut reproducteur possible (observations de couples et/ou de pontes).

<i>Anax imperator</i> **	<i>Crocothemis erythraea</i> *	<i>Libellula quadrimaculata</i> **
<b>Anax parthenope</b>	<i>Enallagma cyathigerum</i>	<i>Orthemtrum albistylum</i>
<i>Cercion lindenii</i>	<i>Ischnura elegans</i> **	<i>Orthemtrum coerulescens</i> **
<i>Ceriagrion tenellum</i> **	<b>Ischnura pumilio</b>	<i>Sympetrum focolombii</i> **
<i>Chalcolestes viridis</i> **	<i>Lestes dryas</i> **	<i>Sympetrum sanguineum</i> **
<b>Coenagrion scitulum</b> **	<i>Lestes virens</i> **	<i>Sympetrum striolatum</i> **

#### espèces rares dans les Landes

\* espèce dont le caractère reproducteur est confirmé

\*\* espèces dont le caractère reproducteur est possible

Au niveau des placettes lagunaires subissant un assèchement estival assez important, le peuplement est constitué principalement d'espèces typiques des plans d'eau forestiers acides (*Enallagma cyathigerum*, *Cercion lindenii*, etc.), d'espèces typiques des milieux stagnants temporaires (*Lestes dryas*, *Sympetrum sanguineum*, etc.), d'autres espèces d'étangs ensoleillés (*Anax parthenope* *Crocothemis erythraea*, etc.) et d'*Ischnura pumilio*, espèce des milieux peu profonds et ensoleillés. Au niveau du fossé, on retrouve des espèces déjà identifiées au niveau des placettes lagunaires (*Ceriagrion tenellum*, *Anax imperator*, etc.) et *Chalcolestes viridis*, uniquement présent sur cette placette car exigeant par rapport à la présence de ligneux surplombant les pièces d'eau (saules en bordure).

Par ailleurs, un inventaire réalisé par le Groupe d'Etudes et de Recherches en Economie Appliquée (G.E.R.E.A.) en 1995 et un article de synthèse sur les espèces rares dans les Landes (Leconte et al, 2002), révèle la présence d'une espèce patrimoniale supplémentaire : la Leucorrhine à front blanc (*Leucorrhinia albifrons* : inscrite à l'annexe II de la Directive Habitats du 21 mai 1992, à l'annexe II de la Convention de Berne du 19 septembre 1979 et à l'article 1 de l'arrêté national du 16 décembre 2004).

Ce site est donc favorable au peuplement d'odonates, tant en nombre d'espèces (présence récente de 18 espèces dont quatre patrimoniales) qu'en nombre d'individus (abondance d'espèces présentant généralement de forts effectifs tel le *Ceriagrion tenellum* et bonne présence de *Lestes dryas*, très adapté aux pièces d'eau à niveau variable, et *Orthetrum coerulescens*, espèce typique des habitats peu profonds). La physionomie des plans d'eau, hormis le phénomène d'assèchement en été, est en effet propice à l'accueil des odonates : berges en pente douce, végétation aquatique, présence de secteurs ouverts nécessaires aux activités des imagos et longueur des rives importante pour le secteur est (anses et îlots). De plus, le fossé représente un secteur plus profond, à végétation aquatique abondante, plus ombragé et donc à température de l'eau assez basse, propice à certaines espèces comme *Chalcolestes viridis*.

### **Les amphibiens et reptiles :**

Plusieurs observations ponctuelles ont confirmées la présence du Triton et du Lézard vivipare (*Zootoca vivipara*), espèces inscrites à l'article 1 de l'arrêté national du 22 juillet 1993.

### **La flore :**

La lagune se compose principalement de :

- ✓ prairies paratourbeuses à *Molinia caerulea*, *Agrostis canina*, *Erica tetralix*, *Drosera intermedia*, *Baldellia ranunculoides*, *Wahlenbergia hederacea*, etc.)  
Le Faux-cresson de Thore (*Caropsis verticillatinundata*), espèce patrimoniale (inscrite à l'annexe II de la Directive Habitats du 21 mai 1992, à l'annexe I de la Convention de Berne et à l'article 1 de l'arrêté national du 31 août 1995), est typiquement inféodé à ce type de milieu.
- ✓ plans d'eau oligotrophes, peu profonds, à *Eleocharis multicaulis*, *Hypericum elodes*, *Juncus bulbosus*, sphaignes, etc.
- ✓ fossés à *Potamogeton polygonifolius*, *Utricularia vulgaris*, *Eleocharis multicaulis*, *Scirpus fluitans*, *Hypericum elodes*, *Hydrocotyle vulgaris*, etc.
- ✓ boisements alluviaux

## **OBJECTIFS DE GESTION :**

Aux vues des différentes études entreprises, cette lagune présente un faible intérêt pour l'avifaune mais un intérêt important pour l'accueil des odonates, amphibiens, reptiles et le développement d'une flore rare. Cependant, la baisse généralisée du niveau de la nappe phréatique ces dernières années ont un impact négatif à court et à long terme sur cette faune et de cette flore.

Face à ce constat, il est donc difficile d'imaginer pouvoir rétablir l'alimentation en eau de la lagune, milieu à priori destiné à évoluer en prairie naturelle. L'objectif principal de gestion s'apparente donc à la conservation en l'état des habitats. La mise en place d'un pâturage (troupeau d'ovins) est envisagé pour permettre le maintien du caractère ouvert du milieu.

## **BIBLIOGRAPHIE :**

- CPIE « Seignanx et Adour », 2005. Suivi 2004 Odonates/Flore sur 5 sites de la Fédération départementale des chasseurs des Landes.

# MARAIS DE PARIAS

## Réserve de Chasse et de Faune Sauvage de Callen



*substrat tourbeux du marais du Parias*

**Commune :** Callen

**Superficie :** 10,11 ha

**Propriétaire :** 2 propriétaires privés

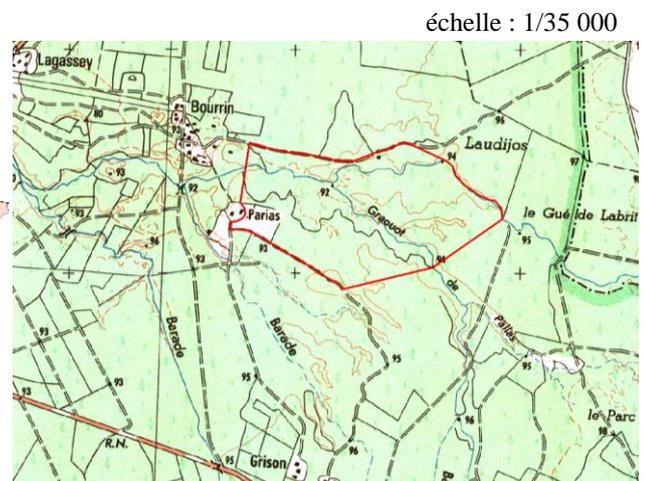
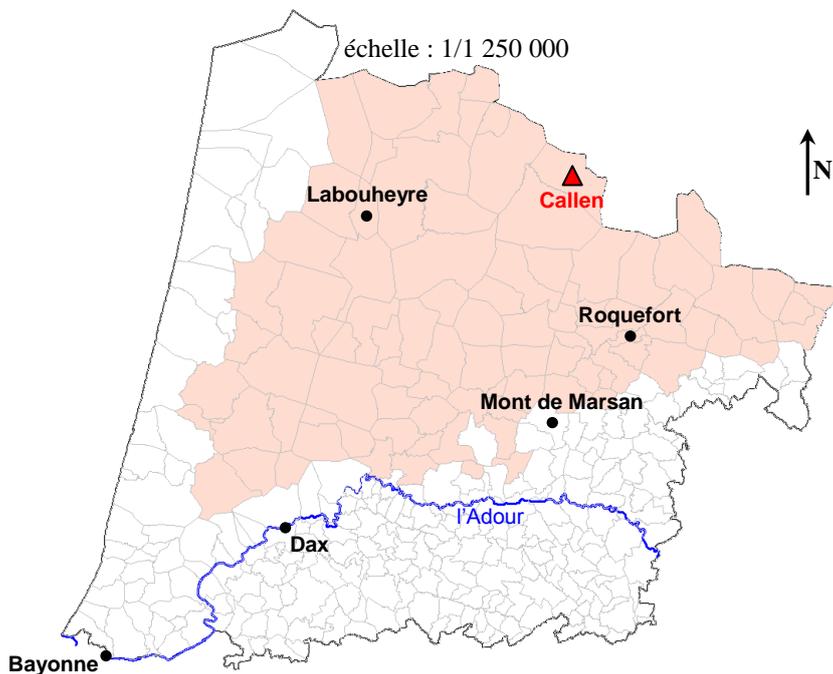
**Gestionnaire :** Fédération Départementale des Chasseurs des Landes (F.D.C.L.)

**Statut :** Réserve de Chasse et de Faune Sauvage (R.C.F.S.)

**Intérêts écologiques :**

- ✓ représentation des marais de la Haute Lande
- ✓ site d'importance pour l'accueil de l'avifaune hivernante et nicheuse, la Loutre et les insectes (orthoptères, lépidoptères et odonates)
- ✓ site d'importance pour la conservation des zones humides et de la mosaïque d'habitats

### SITUATION GEOGRAPHIQUE :



— périmètre de la réserve

## HISTORIQUE :

Le marais de Parias est enclavé dans une Réserve de Chasse et de Faune Sauvage (R.C.F.S.) de 59 hectares (depuis 1997), un arrêté préfectoral interdisant également à toutes personnes de pénétrer sur le site. Il bénéficie d'un bail de gestion emphytéotique de 18 ans (depuis 1997) entre la Fédération Départementale des Chasseurs des Landes (F.D.C.L.) et les deux propriétaires privés du terrain.

La végétation de cette tourbière devenant envahissante, dès l'acquisition du site, la F.D.C.L. met en œuvre des travaux de réouverture du milieu (girobroyage) et de gestion des niveaux d'eau (mise en place d'une petite digue en aval de la tourbière afin de créer un plan d'eau artificiel dont le niveau est régulé par un seuil garantissant une humidité importante). La tourbière est actuellement dans un bon état de conservation.

La restauration de tels milieux reste une opération délicate et peu de données existantes concernent leur gestion. C'est donc une expérience peu banale que le Conseil Général des Landes a proposé de suivre. Les suivis s'inscrivent donc dans un partenariat entre les deux structures.

### *Bilan des travaux réalisés :*

<b>TRAVAUX D'AMENAGEMENT</b>			
<b>Année</b>	<b>Nature des interventions</b>	<b>Quantité</b>	<b>Montant</b>
1997	girobroyage	7 ha	3 855,04 €
1999	création pont		192,75 €
2000	création digues		5 251,26 €
2001	création pont		1 008,56 €
2002	débardage de Pins		145,91 €
<b>TRAVAUX D'ENTRETIEN</b>			
<b>Année</b>	<b>Nature des interventions</b>	<b>Quantité</b>	<b>Montant</b>
1998/2002	girobroyage	7 ha	18 063,96 €
2003/2004	girobroyage	4,95 ha	2 960,10 €
<b>ETUDES FAUNE/FLORE</b>			
<b>Année</b>	<b>Nature des interventions</b>	<b>Montant</b>	
2001/2002	<b>étude flore et insectes</b>	C.G.40	
2005/2006	<b>suivi passereaux nicheurs (I.P.A.)</b>	150 €	
2006/2007	<b>suivi odonates</b>	990 €	
<b>Total</b>			<b>32 617,58 €</b>

## COMPOSITION FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE DU SITE :

### L'avifaune :

#### ➤ *Les oiseaux d'eau*

Le peuplement d'oiseaux est constitué essentiellement de Canards colvert dont les effectifs supérieurs à 100 individus chaque année sont assez importants pour le secteur. On observe également quelques individus de Grues cendrées (espèce inscrite à l'annexe I de la Directive Oiseaux du 2 avril 1979) depuis l'année 2000.

#### ➤ *Les passereaux*

Un suivi des passereaux nicheurs a été effectué le 22 avril et le 16 mai 2005, selon le protocole standardisé des Indices Ponctuels d'Abondance (I.P.A.). Il met en évidence la présence de 27 espèces dont 21 d'intérêt patrimonial (tableau ci-après).

Nom commun	Nom scientifique	Statut de protection					
		international		européen		national	
		Convention de Berne du 19 septembre 1979		Directive Oiseaux du 02 avril 1979		Arrêté du 16 juin 1999	
		Annexe II	Annexe III	Annexe I	Annexe II	Article 1	Article 5
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>		X			X	X
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	X				X	X
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	X				X	X
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	X				X	X
Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>	X				X	X
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>		X	X		X	X
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	X				X	X
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	X				X	X
Merle noir	<i>Turdus merula</i>		X		X		X
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>		X		X		X
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>		X		X		X
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	X				X	X
Pouillot de Bonelli	<i>Phylloscopus bonelli</i>						
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	X				X	X
Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapillus</i>	X				X	X
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>		X			X	X
Mésange bleue	<i>Parus caeruleus</i>	X				X	X
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	X				X	X
Mésange huppée	<i>Parus cristatus</i>	X				X	X
Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	X				X	X
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	X				X	X
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	X				X	X
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>				X		
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>				X		
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>				X		
Verdier d'Europe	<i>Chloris chloris</i>	X				X	X
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>		X			X	X

### Les insectes :

Un suivi des peuplements d'insectes est réalisé en 2001 et 2002 par le Conseil Général des Landes (Conseil Général des Landes, 2003). Cette étude met en évidence la présence de :

- sept espèces d'orthoptères, dont une patrimoniale : le Criquet migrateur (*Locusta migratoria*)

Criquet des clairières	<i>Chrysochraon dispar</i>
<b>Criquet migrateur</b>	<b><i>Locusta migratoria</i></b>
Conocéphale bigarré	<i>Conocephalus discolor</i>
Leptophye ponctuée	<i>Leptophyes punctatissima</i>
Phanéroptère porte-faux	<i>Phaneroptera falcata</i>
Conocéphale gracieux	<i>Ruspolia nitidula</i>
espèce de Criquet	<i>Tetrix sp.</i>

- neuf espèces de lépidoptères, dont deux patrimoniales : le Fadet des laïches (*Coenonympha oedippus*) et le Miroir (*Heteropterus morpheus*)

<b>Miroir</b>	<b><i>Heteropterus morpheus</i></b>
Azuré des nerpruns	<i>Celastrina argiolus</i>
Tabac d'Espagne	<i>Argynnis paphia</i>
<b>Fadet des laïches</b>	<b><i>Coenonympha oedippus</i></b>
Fadet commun	<i>Coenonympha pamphilus</i>
Grand nègre des bois	<i>Minois dryas</i>
Tircis	<i>Pararge aegeria</i>
Souci	<i>Colias crocea</i>
Citron	<i>Gonepteryx rhamni</i>

**espèce inscrite aux annexes II et IV de la Directive Habitats du 21 mai 1992, à l'annexe II de la Convention de Berne du 19 septembre 1979, à l'article 1 de l'arrêté national du 22 juillet 1993**  
**espèce peu commune en France**

- huit espèces d'odonates

Caloptéryx vierge	<i>Calopteryx virgo</i>
Agrion élégant	<i>Ischnura elegans</i>
Cordulégastré annelé	<i>Cordulegaster boltonii</i>
Leste verdoyant	<i>Lestes virens</i>
Libellule écarlate	<i>Crocothemis erythraea</i>
Libellule à quatre taches	<i>Libellula quadrimaculata</i>
Orthétrum bleuissant	<i>Orthetrum coerulescens</i>
Sympétrum rouge-sang	<i>Sympetrum sanguineum</i>

Cet inventaire des odonates est complété par un suivi réalisé par le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement « Seignanx et Adour » en 2006 (CPIE « Seignanx et Adour », 2007). Cette dernière étude met en évidence la présence de 22 espèces, dont deux d'intérêt patrimonial : la Leucorrhine à front blanc (*Leucorrhinia albifrons*) et l'Agrion nain (*Ischnura pumilio*). L'observation d'exuvies prouve le statut reproducteur de huit espèces, cinq autres espèces ayant un statut reproducteur possible (observations de couples et/ou de pontes).

<i>Anax imperator</i> *	<i>Crocothemis erythraea</i> *	<i>Libellula quadrimaculata</i> *
<i>Calopteryx virgo meridionalis</i>	<i>Gomphidae</i> sp.	<i>Orthetrum cancellatum</i> *
<i>Calopteryx xanthostoma</i>	<i>Ischnura elegans</i>	<i>Orthetrum coerulescens</i> *
<i>Chalcolestes viridis</i>	<b><i>Ischnura pumilio</i></b> **	<i>Somatochlora flavomaculata</i>
<i>Ceriagrion tenellum</i> *	<i>Lestes dryas</i>	<i>Sympetrum foscolombii</i>
<i>Coenagrion puella</i> **	<i>Lestes virens</i>	<i>Sympetrum sanguineum</i> *
<i>Coenagrion</i> sp. **	<b><i>Leucorrhinia albifrons</i></b> *	<i>Sympetrum striolatum</i> **
<i>Cordulegaster boltonii</i> **		

**espèce inscrite à l'annexe II de la Convention de Berne du 19 septembre 1979, à l'annexe IV de la Directive Habitats du 21 mai 1992 et à l'article 1 de l'arrêté national du 22 juillet 1993**

**espèce rare en Aquitaine**

\* espèces dont le caractère reproducteur est confirmé

\*\* espèces dont le caractère reproducteur est probable

Au niveau des mares profondes, le peuplement est caractérisé principalement d'espèces d'eaux stagnantes à végétation aquatique (*Sympetrum striolatum*) ou à végétation riveraine dense (*Libellula quadrimaculata*) et d'espèces assez ubiquistes d'eaux stagnantes ou légèrement courantes (*Ceriagrion tenellum*, *Coenagrion puella*, *Anax imperator*).

Au niveau des placettes lagunaires, on note la présence de *Leucorrhinia albifrons*, caractéristique des plans d'eaux stagnantes légèrement acides, d'espèces d'eaux stagnantes à végétation aquatique et/ou riveraine dense (*Sympetrum striolatum*, *Libellula quadrimaculata* et *Crocothemis erythraea*), d'espèces assez ubiquistes d'eaux stagnantes ou légèrement courantes (*Ischnura elegans*, *Orthetrum cancellatum*, etc.) et d'espèces caractéristiques des zones peu profondes (*Orthetrum coerulescens*, *Ischnura pumilio* et *Lestes virens*).

Le petit ruisseau peu profond traversant le site présente quant à lui un peuplement caractérisé principalement d'espèces d'eaux courantes (*Calopteryx virgo meridionalis* et *Cordulegaster boltonii*) et d'espèces ubiquistes d'eaux stagnantes ou légèrement courantes (*Ceriagrion tenellum* et *Ischnura elegans*).

Enfin, à l'interface entre la zone de ralentissement du ruisseau (présence du seuil) et le début de la lagune, le milieu présente un mélange d'espèces de milieux courants/stagnants et plus ou moins profonds (*Calopteryx xanthostoma*, *Anax imperator*, etc.)

L'ensemble des espèces signalées par les inventaires antérieurs ont donc été retrouvés. Sur l'ensemble du site, on retrouve des espèces typiques des tourbières acides de plaines associées à des espèces d'étangs et de petits cours d'eau à eaux fraîches et la diversité odonatologique y est intéressante du fait de la mosaïque de milieux dont certains correspondent à des biotopes d'espèces spécialisées : lagune acide, cours d'eau, petites dépressions inondées et mares. D'autre part, les milieux présentent des caractéristiques favorables à l'accueil des odonates : végétation riveraine et

aquatique, niveaux d'eau plus ou moins profonds, berges à pente douce sur un des secteur de la lagune, présence d'espaces ouverts et boisés (zone de chasse ou de refuges).

Remarque : Durant cet inventaire, la présence sur le site du Miroir (*Heteropterus morpheus*) est confirmée.

### **Les mammifères :**

Divers empreintes et indices met en évidence la présence sur le site de la Loutre (*Lutra lutra*), espèce bénéficiant d'un statut de protection international (annexe II de la Convention de Berne), européen (annexes II et IV de la Directive Habitat du 21 mai 1992) et national (article 1 de l'arrêté du 17 avril 1981).

### **La flore :**

Un suivi de la végétation a également été réalisé en 2001 et 2002 par le Conseil Général des Landes (Conseil Général des Landes, 2003). 24 espèces ont été recensées sur le marais, dont quatre d'intérêt patrimonial :

<i>Calluna vulgaris</i>	<i>Frangula alnus</i>	<i>Potentilla repens</i>
<i>Carex echinata</i>	<b><i>Gentiana pneumonanthe</i></b>	<i>Pteris aquilina</i>
<i>Drosera intermedia</i>	<i>Juncus effusus</i>	<i>Quercus robur</i>
<b><i>Drosera rotundifolia</i></b>	<i>Juncus acutiflorus</i>	<i>Rhynchospora alba</i>
<i>Eleocharis sp.</i>	<i>Juncus bulbosus</i>	<i>Schoenus nigricans</i>
<i>Erica ciliaris</i>	<i>Molinia caerulea</i>	<i>Sphagnum sp.</i>
<i>Erica tetralix</i>	<b><i>Narthecium ossifragum</i></b>	<i>Ulex europaeus</i>
<b><i>Eriophorum angustifolium</i></b>	<i>Pinus pinaster</i>	<i>Ulex minor</i>

**espèce inscrite à l'article 2 de l'arrêté national du 31**

**espèce inscrite à l'article 1 de l'arrêté régional du 8 mars 2002**

**espèces rares au niveau régional**

Le girobroyage effectué par la F.C.D.L., dans le but notamment de limiter l'invasion de la Molinie bleue, a pour avantage également d'entretenir des substrats tourbeux décapés propices au développement d'espèces pionnières et patrimoniales observées sur le site (Linaigrette à feuilles étroites, Droséras, Rhynchospore blanc).

## **OBJECTIFS DE GESTION :**

Aux vues des différentes études réalisées, le marais de Parias présente à l'heure actuelle des conditions favorables à l'accueil d'une faune et d'une flore riches et diversifiées.

La tourbière est actuellement dans un bon état de conservation et la gestion hydraulique semble efficace.

Les objectifs de gestion sont :

### **➤ Assurer la conservation de la mosaïque d'habitats**

#### **MISE EN PRATIQUE**

- ✓ Gérer les niveaux d'eau, grâce au seuil mis en place, afin d'assurer une humidité suffisante
- ✓ Entretenir par girobroyage (avec exportation de la matière résiduelle : dans le respect de la fragilité de ce type de biotope), afin de limiter la colonisation par la Molinie  
Ce girobroyage est à recommander sur les zones périphériques moins fragiles uniquement ; la zone centrale de la tourbière, de part son cortège floristique (présence de sphaignes en particulier), étant probablement trop sensible à ce type d'action mécanique.  
Il est à envisager également un entretien par pâturage, si possible.

➤ Maintenir les conditions d'accueil favorables à la Grue cendrée

**MISE EN PRATIQUE**

- ✓ Essayer de camoufler au mieux la nouvelle partie du couloir de palombière paraissant nuire à la tranquillité du site (travaux à entreprendre cette année par le propriétaire de la palombière)

➤ Maintenir une bonne qualité d'eau

**MISE EN PRATIQUE**

- ✓ Surveiller la qualité physico-chimique de l'eau, (variable essentielle pour certaines espèces floristiques et faunistiques sensibles (poissons, odonates, oiseaux, végétation amphibie, etc.))

➤ Evaluer les potentialités du site et l'évolution du milieu

**MISE EN PRATIQUE**

- ✓ Réaliser des inventaires de la faune et la flore, afin de définir au mieux les mesures de gestion à mettre en œuvre à l'avenir, et en particulier :
  - **Avifaune** : comptage hivernal des oiseaux d'eau (tous les 15 du mois de novembre à mars, chaque année) et suivi des passereaux nicheurs (deux I.P.A. : un en début et un en fin de printemps, tous les deux ans) permettant d'évaluer l'évolution de ce peuplement parallèlement à l'évolution du milieu

**BIBLIOGRAPHIE :**

- Conseil Général des Landes, 2003. Programme de suivi des opérations de restauration des milieux tourbeux de Sore et de Callen - Résultats des relevés réalisés en 2001 et 2002. 18p.
- CPIE « Seignanx et Adour », 2007. Suivis 2006 Odonates sur 5 sites de la Fédération départementale des chasseurs des Landes. 68p.

# MARAIS DU PLATA

## Réserve de Chasse et de Faune Sauvage de Sore



**Commune :** Sore

**Superficie :** 11,31 ha

**Propriétaire :** commune de Sore

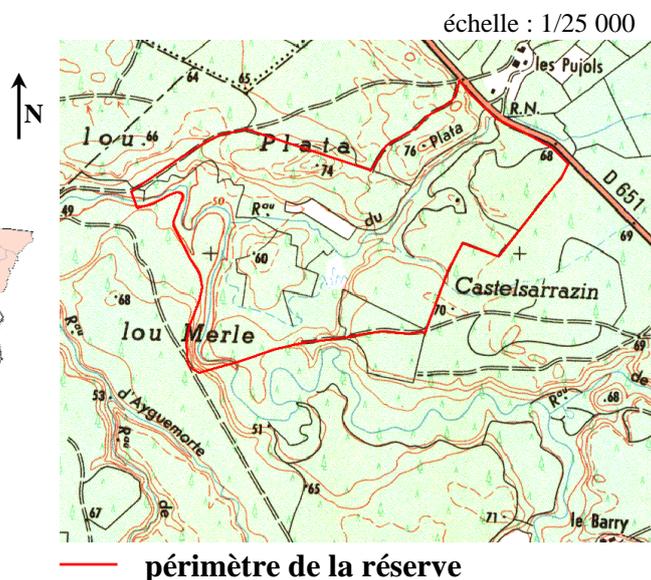
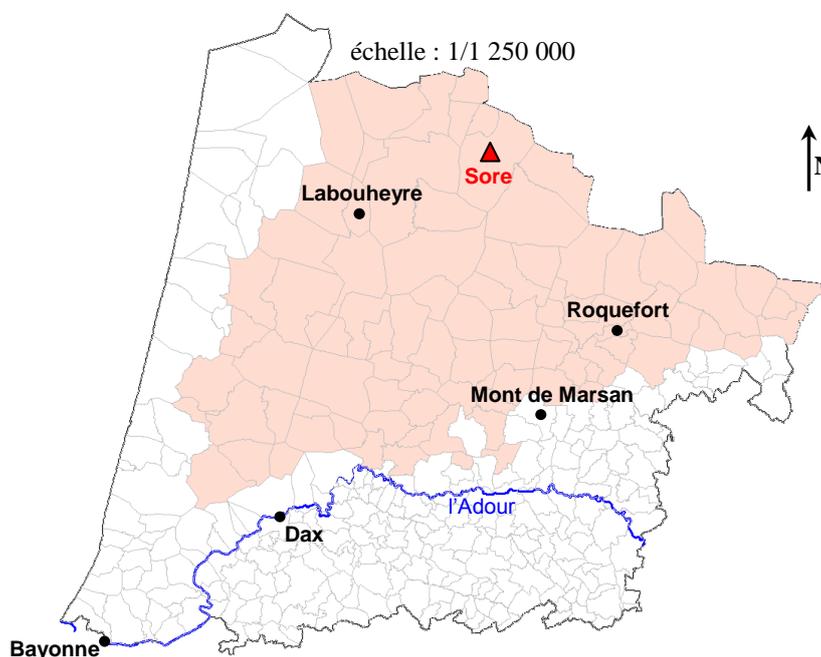
**Gestionnaire :** Fédération Départementale des Chasseurs des Landes (F.D.C.L.)

**Statut :** Réserve de Chasse et de Faune Sauvage (R.C.F.S.)

**Intérêts écologiques :**

- ✓ représentation des marais de la Haute Lande
- ✓ site d'importance pour l'accueil de l'avifaune hivernante et nicheuse, la Loutre, les insectes, les amphibiens, les reptiles et les chiroptères
- ✓ site d'importance pour la conservation des zones humides et de la mosaïque d'habitats présentant des espèces végétales patrimoniales

### SITUATION GEOGRAPHIQUE :



## HISTORIQUE :

Le marais de Plata est enclavé dans une Réserve de Chasse et de Faune Sauvage (R.C.F.S.) de 50,68 hectares (depuis 1996), un arrêté préfectoral interdisant également à toutes personnes de pénétrer sur le site. Il bénéficie d'un bail emphytéotique de 18 ans (depuis 1996) entre la Fédération Départementale des Chasseurs des Landes (F.D.C.L.) et la commune de Sore. Une convention de gestion du site a été mise en place en 2005 en collaboration avec les 4 parties concernées : la F.D.C.L., le Conseil Général, l'Association de Chasse Communale Agréée (A.C.C.A.) et la commune de Sore.

### Bilan des travaux réalisés :

TRAVAUX D'AMENAGEMENT			
Année	Nature des interventions	Quantité	Montant
1996	girobroyage	5,95 ha	3 276,79 €
	curage et nivellement		7 671,54 €
2000	création passages vers îlots		318,59 €
2003/2004	création 2 seuils sur ruisseau	2 heures	145,90 €
TRAVAUX D'ENTRETIEN			
Année	Nature des interventions	Quantité	Montant
1997/2003	girobroyage	4 ha	12 964,66 €
2003/2004	girobroyage	4,48 ha	2 341,12 €
ETUDES FAUNE/FLORE			
Année	Nature des interventions	Montant	
2001/2002	étude flore et insectes	C.G. 40	
2004/2005	suivi odonates	638,80 €	
2005/2006	suivi passereaux nicheurs (I.P.A.)	150 €	150 €
	suivi flore	stagiaire FDCL	
	suivi amphibiens et chiroptères	C.G. 40	
<b>Total</b>			<b>27 507,40 €</b>

## COMPOSITION FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE DU SITE :

### L'avifaune :

D'après la base de données créée à partir :

- ✓ des comptages oiseaux d'eau, effectués par la F.D.C.L. tous les 15 du mois de novembre à mars (depuis l'hiver 1997/1998),
- ✓ du suivi des passereaux nicheurs, réalisé le 21 avril 2005, par F. Ibanez, selon le protocole standardisé des Indices Ponctuels d'Abondance (I.P.A.),
- ✓ des observations ponctuelles des techniciens de la F.D.C.L.,

et au vue des observations récentes (après 2000) et non exceptionnelles, le site accueille à l'heure actuelle 19 espèces d'oiseaux nicheurs et/ou en hivernage, dont 15 d'intérêt patrimonial :

Nom commun	Nom scientifique	Statut de protection						Espèces observées après 2000	Comptage hivernal oiseaux d'eau	I.P.A.
		international		européen		national				
		Convention de Berne du 19 septembre 1979		Directive Oiseaux du 02 avril 1979		Arrêté du 16 juin 1999				
		Annexe II	Annexe III	Annexe I	Annexe II	Article 1	Article 5			
Grande aigrette *	<i>Casmerodius albus</i>	X		X		X	X	X		
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>		X			X	X	X		
Colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>		X		X			X		
Sarcelle d'hiver *	<i>Anas crecca</i>		X		X		X	X		
Siffleur *	<i>Anas penelope</i>		X		X		X	X		
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>		X			X	X	X	X	
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>		X		X		X	X	X	
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>	X				X	X	X	X	
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	X				X	X	X	X	
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	X				X	X	X	X	
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	X				X	X	X	X	

Merle noir	<i>Turdus merula</i>		X	X	X	X	X
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>		X	X	X	X	X
Cisticole des joncs	<i>Cisticola juncidis</i>	X			X	X	X
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	X			X	X	X
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	X			X	X	X
Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapillus</i>	X			X	X	X
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>		X		X	X	X
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	X			X	X	X
Mésange huppée	<i>Parus cristatus</i>	X			X	X	X
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	X			X	X	X
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>		X		X	X	X

\* espèces observées de façon exceptionnelle

### ➤ *Les oiseaux d'eau :*

Le peuplement d'oiseaux d'eau est constitué essentiellement de Canards colvert, de Hérons cendrés et de quelques petits échassiers.

### ➤ *Les passereaux :*

Le suivi des passereaux nicheurs ayant seulement été réalisé une fois en avril, les espèces plus tardives n'ont pu être contactées lors de cet inventaire. Il serait donc intéressant pour essayer d'identifier l'ensemble des espèces de passereaux nichant sur le site, de réaliser un second inventaire selon le protocole standardisé des Indices Ponctuels d'Abondance (I.P.A.), à savoir un passage en début (avril) et fin (mai) de printemps.

### *Les insectes :*

Un suivi des peuplements d'insectes a été réalisé en 2001 et 2002 par le Conseil Général des Landes (Conseil Général des Landes, 2003). Une étude complémentaire sur les odonates a été effectuée en 2004, par le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (C.P.I.E.) « Seignanx et Adour » (CPIE « Seignanx et Adour », 2005). Ces différents suivis mettent en évidence la présence de :

- 22 orthoptères, dont une espèce patrimoniale :

Conocéphale bigarré	<i>Conocephalus discolor</i>	Criquet marginé	<i>Chorthippus albomarginatus</i>
Conocéphale gracieux	<i>Ruspolia nitidula</i>	<b>Criquet migrateur</b>	<b><i>Locusta migratoria</i></b>
Criquet bleu	<i>Oedipoda coerulescens</i>	Criquet noir-ébène	<i>Omocestus rufipes</i>
Criquet des ajoncs	<i>Chorthippus binotatus</i>	Criquet tricolore	<i>Paracrinema tricolor bisignata</i>
Criquet des clairières	<i>Chrysochraon dispar</i>	Decticelle bariolée	<i>Metrioptera roeselii</i>
Criquet des mouillères	<i>Euchorthippus declivus</i>	Decticelle côtière	<i>Platycleis affinis</i>
Criquet des pâtures	<i>Chorthippus parallelus</i>	Leptophye ponctuée	<i>Leptophyes punctatissima</i>
Criquet des pins	<i>Chorthippus vagans</i>	Oedipode automnale	<i>Aiolopus strepens</i>
Criquet ensanglanté	<i>Stethophyma grossum</i>	Oedipode émeraude	<i>Aiolopus thalassinus</i>
Criquet glauque	<i>Euchorthippus pulvinatus</i>	Phanéoptère porte-faux	<i>Phaneroptera falcata</i>
Criquet italien	<i>Calliptamus italicus</i>	Tétrix des carrières	<i>Tetrix tenuicornis</i>

- 19 lépidoptères, dont trois espèces patrimoniales :

Amaryllis	<i>Pyronia tithonus</i>	Mélitée du plantain	<i>Melitaea cinxia</i>
Azuré du trèfle	<i>Everes argiades</i>	<b>Miroir</b>	<b><i>Heteropterus morpheus</i></b>
Citron	<i>Gonepteryx rhamni</i>	Myrtil	<i>Maniola jurtina</i>
Cuivré commun	<i>Lycaena phlaeas</i>	Petit collier argenté	<i>Clossiana selene</i>
<b>Cuivré des marais</b>	<b><i>Thersamolycaena dispar</i></b>	Piérade de la rave	<i>Pieris rapae</i>
Fadet commun	<i>Coenonympha pamphilus</i>	Piérade du chou	<i>Pieris brassicae</i>
<b>Fadet des laïches</b>	<b><i>Coenonympha oedippus</i></b>	Sylvaine	<i>Ochlodes faunus</i>
Faune	<i>Neohipparchia statilinus</i>	Tabac d'Espagne	<i>Argynnis paphia</i>
Grand nègre des bois	<i>Minois dryas</i>	Tircis	<i>Pararge aegeria</i>
Hespérie du dactyle	<i>Thymelicus lineolus</i>		

espèces inscrites aux annexes II et IV de la Directive Habitats du 21 mai 1992, à l'annexe II de la Convention de Berne du 19 septembre 1979, à l'article 1 de l'arrêté national du 22 juillet 1993

espèce peu commune en France

- 32 odonates dont quatre espèces patrimoniales

La présence des odonates est de toute évidence liée à la présence de la zone à dépressions sur le site puisque celles-ci procurent des lieux de reproduction correspondant à leurs optimums écologiques (eaux stagnantes sur substrats tourbeux). L'observation de la Leucorrhine à gros thorax (*Leucorrhinia pectoralis*) et la Leucorrhine à front blanc (*Leucorrhinia albifrons*) sur un même site est rare et en fait un milieu très intéressant du point de vue écologique.

Agrion à longs cercoïdes	<i>Cercion lindenii</i>	Leste brun *	<i>Sympecma fusca</i>
Agrion délicat **	<i>Ceriagrion tenellum</i>	Leste verdoyant **	<i>Lestes virens</i>
Agrion élégant **	<i>Ischnura elegans</i>	Lest vert **	<i>Chalcolestes viridis</i>
Agrion jouvencelle	<i>Coenagrion puella</i>	Leucorrhine à front blanc *	<i>Leucorrhinia albifrons</i>
<b>Agrion mignon</b>	<b><i>Coenagrion scitulum</i></b>	<b>Leucorrhine à gros thorax</b>	<b><i>Leucorrhinia pectoralis</i></b>
Agrion porte-coupe **	<i>Enallagma cyathigerum</i>	Libellule à quatre taches *	<i>Libellula quadrimaculata</i>
Agrion vert	<i>Erythromma viridulum</i>	Libellule déprimée	<i>Libellula depressa</i>
Anax empereur *	<i>Anax imperator</i>	Libellule écarlate	<i>Crocothemis erythraea</i>
Caloptéryx vierge	<i>Calopteryx virgo ssp. meridionalis</i>	Libellule réticulée	<i>Orthetrum cancellatum</i>
Cordulégastré annelé	<i>Cordulegaster boltonii</i>	Orthétrum à stylets blancs	<i>Orthetrum albistylum</i>
Cordulie à taches jaunes	<i>Somatochlora flavomaculata</i>	Orthétrum bleuisant *	<i>Orthetrum coerulescens</i>
Cordulie bronzée	<i>Cordulia aenea</i>	Petite nymphe au corps de feu	<i>Pyrrhosoma nymphula</i>
<b>Cordulie métallique</b>	<b><i>Somatochlora metallica</i></b>	Sympétrum à nervures rouges **	<i>Sympetrum foscolumbii</i>
Gomphe à crochets	<i>Onychogomphus uncatatus</i>	Sympétrum fascié	<i>Sympetrum striolatum</i>
Gomphus similaire	<i>Gomphus simillimus</i>	Sympétrum rouge-sang *	<i>Sympetrum sanguineum</i>
Leste dryade	<i>Lestes dryas</i>	Sympétrum strié *	<i>Sympetrum striolatum</i>

**espèces inscrites aux annexes II et IV de la Directive Habitats du 21 mai 1992, à l'annexe II de la Convention de Berne du 19 septembre 1979, à l'article 1 de l'arrêté national du 22 juillet 1993**

espèces inscrites à l'annexe IV de la Directive Habitats du 21 mai 1992, à l'annexe II de la Convention de Berne du 19 septembre 1979, à l'article 1 de l'arrêté national du 22 juillet 1993

espèces rares, localisées, menacées ou liées à des biotopes originaux (Leconte et al, 2002)

\* espèces dont le caractère reproducteur est confirmé

\*\* espèces dont le caractère reproducteur est possible

### Les mammifères :

Des indices occasionnels de Loutre (*Lutra lutra*), espèce bénéficiant d'un statut de protection international (annexe II de la Convention de Berne), européen (annexes II et IV de la Directive Habitat du 21 mai 1992) et national (article 1 de l'arrêté du 17 avril 1981), ont été détectés sur le site.

### Les chiroptères :

Un inventaire, réalisé le 20 septembre 2005 par un Bureau d'Etudes spécialisé, met en évidence la présence six espèces patrimoniales : le Murin de Daubenton (*Myotis daubentonii*), le Murin de Natterer (*Myotis nattereri*), la Sérotine commune (*Eptesicus serotinus*), la Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*), la Noctule commune (*Nyctalus noctula*) et la Grande noctule (*Nyctalus lasiopterus*), inscrites à l'annexe IV de la Directive Habitat du 21 mai 1992, à l'annexe II de la Convention de Berne du 19 septembre 1979 et à l'article 1 de l'arrêté national du 17 avril 1981.

### Les amphibiens :

Deux prospections, réalisées les 25 avril et 18 mai 2005 par le Conseil Général des Landes, mettent en évidence la présence de quatre espèces patrimoniales : le Crapaud calamite (*Bufo calamita*), la Rainette méridionale (*Hyla meridionalis*), la Grenouille agile (*Rana dalmatina*), espèces inscrites à l'annexe IV de la Directive Habitat du 21 mai 1992, à l'annexe II de la Convention de Berne du 19 septembre 1979 et à l'article 1 de l'arrêté national du 9 septembre 1993 et le Triton palmé (*Triturus helveticus*), espèce inscrite à l'article 1 de l'arrêté national du 9 septembre 1993.

## Les reptiles :

On note la présence du Lézard vivipare (*Lacerta vivipara*), inscrit à l'annexe IV de la Directive Habitat du 21 mai 1992 et à l'article 1 de l'arrêté national du 9 septembre 1993.

## La flore :

Un suivi de la végétation a également été réalisé en 2001 et 2002 par le Conseil Général des Landes (Conseil Général des Landes, 2003) et en 2005 par la F.D.C.L., encadré par F.Blanchard du Conservatoire Botanique Aquitaine/Poitou-Charentes (BERG M. et CHALAND C., 2005).

Au total, 94 espèces ont été recensées, dont 14 d'intérêt patrimonial :

<i>Agrostis canina</i>	<i>Carex riparia</i>	<i>Juncus acutiflorus</i>	<i>Pteris aquilina</i>
<i>Agrostis capillaris</i>	<i>Carex viridula</i>	<i>Juncus bulbosus</i>	<i>Quercus pyrenaica</i>
<i>Aira caryophylla</i>	<i>Cirsium palustre</i>	<i>Juncus effusus</i>	<i>Quercus robur</i>
<i>Aira praecox</i>	<i>Crataegus monogyna</i>	<i>Lonicera periclymenum</i>	<b><i>Rhynchospora alba</i></b>
<i>Alnus glutinosa</i>	<b><i>Drosera intermedia</i></b>	<i>Lotus pendunculatus</i>	<i>Rubus sp.</i>
<i>Anagallis tenella</i>	<b><i>Drosera rotundifolia</i></b>	<i>Luzula multiflora</i>	<i>Rumex acetosela</i>
<i>Anthoxanthum odoratum</i>	<b><i>Dryopteris carthusiana</i></b>	<b><i>Lycopodiella inundata</i></b>	<i>Salix acuminata</i>
<i>Arenia montana</i>	<i>Eleocharis multicaulis</i>	<i>Lycopus europaeus</i>	<i>Schoenus nigricans</i>
<i>Athyrium filix-femina</i>	<i>Erica ciliaris</i>	<i>Melampyrum pratense</i>	<b><i>Scirpus sylvaticus</i></b>
<i>Betula sp.</i>	<i>Erica cinerea</i>	<i>Molinia caerulea</i>	<i>Scleropodium prunum</i>
<i>Blechnum spicant</i>	<i>Erica scoparia</i>	<b><i>Narthecium ossifragum</i></b>	<i>Senecio aquatilis</i>
<i>Brachypodium sylvaticum</i>	<i>Erica tetralix</i>	<i>Osmunda regalis</i>	<i>Simethis mattiazzii</i>
<i>Calluna vulgaris</i>	<b><i>Eriophorum angustifolium</i></b>	<i>Phragmites australis</i>	<i>Sphagnum cuspidatum</i>
<i>Cardamine pratensis</i>	<i>Eupatorium cannabinum</i>	<b><i>Pinguicula lusitanica</i></b>	<i>Sphagnum denticulatum</i>
<b><i>Carex binervis</i></b>	<i>Frangula alnus</i>	<i>Pinus pinaster</i>	<b><i>Sphagnum magellanicum</i></b>
<i>Carex caryophylla</i>	<b><i>Gentiana pneumonanthe</i></b>	<i>Polytrichum sp.</i>	<i>Sphagnum palustre</i>
<b><i>Carex echinata</i></b>	<i>Geranium robertianum</i>	<i>Populus tremula</i>	<i>Sphagnum papillosum</i>
<i>Carex leavigata</i>	<i>Hedera helix</i>	<i>Potamogeton polygonifolius</i>	<i>Sphagnum rubellum</i>
<i>Carex ovalis</i>	<i>Holcus lanatus</i>	<i>Potentilla repens</i>	<i>Teucrium chamaedris</i>
<i>Carex paniculata</i>	<i>Hydrocotyle vulgaris</i>	<i>Potentilla sterilis</i>	<i>Teucrium scorodonia</i>
<i>Carex pendula</i>	<i>Hypericum elodes</i>	<i>Prunus avium</i>	<i>Urtica dioica</i>
<b><i>Carex pilulifera</i></b>	<i>Hypericum pulchrum</i>	<i>Pseudarrhenatherum longifolium</i>	<i>Viola reichenbachiana</i>
<i>Carex pseudocyperus</i>	<i>Ilex aquifolium</i>	<i>Pteridium aquilinum</i>	<i>Walhemburgia hederacea</i>
<i>Carex punctata</i>	<i>Iris pseudacorus</i>		

espèce inscrite à l'article 1 de l'arrêté national du 31 août 1995

espèces inscrites à l'article 2 de l'arrêté national du 31 août 1995

espèces inscrites à l'article 1 de l'arrêté régional du 8 mars 2002

espèces rares en Aquitaine

Le marais a une grande valeur écologique de part la présence de ces espèces s'exprimant dans des habitats très divers :

- ✓ **Tourbière active** (Sphaigne de Magellan, Narthécie des marais, droséras, Lycopode des marais, Grassette du Portugal, Linaigrette à feuilles étroites, Rhynchospora blanc, etc.)
- ✓ **Suintement à Narthécie des marais** (accompagnée de droséras)
- ✓ **Lande tourbeuse à Bruyère à 4 angles et Bruyère ciliée** (accompagnée de la Bruyère commune, droséras, Scirpe à tiges nombreuses, Linaigrette à feuilles étroites, Gentiane des marais, joncs, Choin noirâtre, Narthécie des marais, etc.)
- ✓ **Groupement de cicatrization à droséras et Rhynchospora blanc**
- ✓ **Gazon amphibie à Scirpe à nombreuses tiges**
- ✓ **Groupement aquatique à Potamo à feuilles de renouée**
- ✓ **Plan d'eau oligotrophe** (sur le plan d'eau : Potamo à feuilles de renouée et Utriculaire et sur les berges dégagées : Paturin annuel, Mouron délicat, Laîche ovale, Laîche tardive, droséras, Scirpe à tiges nombreuses, Ecuelle d'eau, Millepertuis des marais, Jonc couché, Jonc diffus, Lotus des marais, Chanvre d'eau, Grassette du Portugal, sphaignes, Campanille à feuilles de lierre, etc.)

- ✓ **Aulnaie à Aulnes glutineux** (accompagnés de Bourdaine, Fougère femelle, Bouleau, Fougère pectinée, laïches, Dryoptéris des Chartreux, Lierre, Ecuelle d'eau, Iris des marais, Osmonde royale, Polytriche, Saule roux-cendré, Scirpe des forêts, etc.)
- ✓ **Prairie à Molinie bleue et Chêne pédonculé**
- ✓ **Roselières à Roseau commun**
- ✓ **Chênaie à Chênes tauzin**

Le girobroyage effectué par la F.C.D.L., dans le but notamment de limiter l'invasion de la Molinie bleue, a pour avantage également d'entretenir des substrats tourbeux décapés propices au développement d'espèces pionnières et patrimoniales observées sur le site.

## OBJECTIFS DE GESTION :

Aux vues des différentes études réalisées, le marais du Plata présente à l'heure actuelle des conditions très favorables à l'accueil d'une faune et d'une flore riches et diversifiées.

Une réflexion commune concernant les objectifs de gestion et les actions à mettre en œuvre sur le marais est engagée entre les quatre parties concernées par la convention de gestion.

Le Conseil Général des Landes a rédigé un premier document où l'on retrouve dans l'ensemble les objectifs et actions présentés ci-après (Conseil Général des Landes, 2006).

- **Assurer la conservation de la mosaïque d'habitats remarquables et les espèces qui y sont inféodées**, et en particulier :

### **MISE EN PRATIQUE**

- ✓ **Conserver les habitats tourbeux d'intérêt majeur** (groupement à Sphaigne de Magellan, suintements à Ossifrage, groupement à Bruyère à quatre angles et Bruyère ciliée) :
  - *établir un programme d'entretien du site* en privilégiant les interventions manuelles, afin de limiter le tassement
  - *réaliser un suivi de l'alimentation en eau* (pose et relevés réguliers de piézomètres)
  - *surveiller l'évolution de la qualité des eaux de la nappe* alimentant le site
- ✓ **Conserver et restaurer les anciennes prairies paratourbeuses** :
  - *abattre et dessoucher une partie des ligneux* envahissant le milieu
  - *entretenir les milieux herbacés par fauchage manuel et par placettes tournantes ou pâturage* si possible (troupeau de moutons)
- ✓ **Conserver les milieux aquatiques oligotrophes et les groupements amphibies**
  - *réaliser des analyses de la qualité des eaux du ruisseau*
  - *rétablir le seuil permettant d'augmenter les apports en eau des grands plan d'eau*
  - *réaliser un suivi des niveaux d'eau* (pose et relevés réguliers d'échelles graduées)
- ✓ **Conserver les habitats favorables aux odonates** : *maintenir les hydrophytes et favoriser les hélrophytes* (roseaux, etc.)
- ✓ **Créer des conditions favorables au développement du Lycopode des tourbières** : *mettre à nu une petite surface de tourbe* (1 m<sup>2</sup>)

- **Evaluer les potentialités écologiques du site et l'évolution du milieu**

### **MISE EN PRATIQUE**

- ✓ *Compléter les connaissances naturalistes* en réalisant des suivis des différents groupes d'espèces : oiseaux d'eau, passereaux nicheurs, insectes, batraciens, flore, etc.
- ✓ *Réaliser une évaluation des actions mises en œuvre* (suivi des actions du plan, suivi des espèces et milieux d'intérêt majeur)

- **Connaître les limites légales du site**

**MISE EN PRATIQUE** : *Réaliser le bornage du site* (au moins en partie)

➤ **Informier et sensibiliser le public sur le patrimoine naturel du site**

**MISE EN PRATIQUE**

- ✓ Réaliser des visites guidées pour le grand public et les scolaires (réalisation d'un sentier pédagogique et d'un programme de visites)
- ✓ Réaliser un plaquette d'information, exposition et bulletin d'information sur le patrimoine naturel du marais
- ✓ Réaliser une signalétique aux limites du site, pour informer le public sur l'accès

**BIBLIOGRAPHIE :**

- Conseil Général des Landes, 2003. Programme de suivi des opérations de restauration des milieux tourbeux de Sore et de Callen - Résultats des relevés réalisés en 2001 et 2002. 18p.
- CPIE « Seignanx et Adour », 2005. Suivi 2004 Odonates/Flore sur 5 sites de la Fédération départementale des chasseurs des Landes.
- BERG M. et CHALAND C., 2004. Inventaires floristiques et faunistiques des sites gérés par la Fédération Départementale des Chasseurs des Landes.
- Conseil Général des Landes, 2006. Marais du Plata à Sore – Plan de gestion transitoire 2006-2009 (document provisoire).

## MARAIS DU GAUCHEY

Réserve de Chasse et de Faune Sauvage de Luxey



*vue aérienne de la réserve*

**Commune :** Luxey

**Superficie :** 18 ha

**Propriétaire :** un propriétaire privé

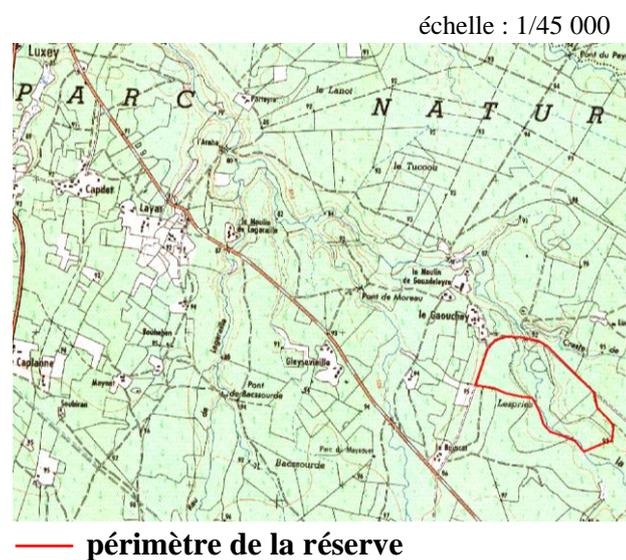
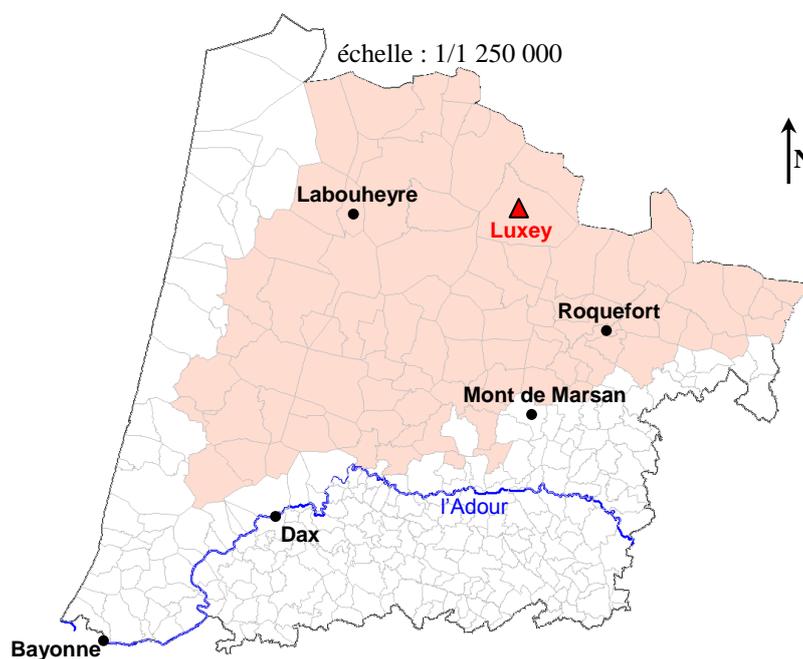
**Gestionnaire :** Fédération Départementale des Chasseurs des Landes (F.D.C.L.)

**Statut :** Réserve de Chasse et de Faune Sauvage (R.C.F.S.)

**Intérêts écologiques :**

- ✓ représentation des marais de la Haute Lande
- ✓ site d'importance pour l'accueil de la Loutre
- ✓ site d'importance pour la conservation des zones humides et de la mosaïque d'habitats

### SITUATION GEOGRAPHIQUE :



## HISTORIQUE :

Le marais du Gaouchey bénéficie d'un bail emphytéotique de gestion de 30 ans (depuis 1996) entre la Fédération Départementale des Chasseurs des Landes (F.D.C.L.) et le propriétaire privé du terrain. Face à l'envahissement du marais par la végétation arbustive par manque d'entretien, la F.D.C.L. réalise des premiers travaux de restauration à partir de 1995.

### Bilan des travaux réalisés :

TRAVAUX D'AMENAGEMENT			
Année	Nature des interventions	Quantité	Montant
1995	girobroyage		3 309,36 €
1995/1996	curage, création îlots (pelle)		3 706,49 €
2000	agrandissement plans d'eau, retalutage îlots		1 805,06 €
TRAVAUX D'ENTRETIEN			
Année	Nature des interventions	Quantité	Montant
1996/2003	girobroyage	5,50 ha	18 401,84 €
2003/2004	girobroyage	5,50 ha	3 008,45 €
2004/2005	girobroyage	5,50 ha	3 289 €
ETUDES FAUNE/FLORE			
Année	Nature des interventions		Montant
2005/2006	suivi floristique		1 597,60 €
<b>TOTAL</b>			<b>35 117,80 €</b>

## COMPOSITION FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE DU SITE :

**L'avifaune :** L'hivernage des oiseaux d'eau est très faible puisque seulement quelques Canards colvert sont observés chaque hiver.

**Les mammifères :** L'observation d'empreintes prouve la présence sur le site de la Loutre (*Lutra lutra*), espèce bénéficiant d'un statut de protection international (annexe II de la Convention de Berne), européen (annexes II et IV de la Directive Habitat du 21 mai 1992) et national (article 1 de l'arrêté du 17 avril 1981).

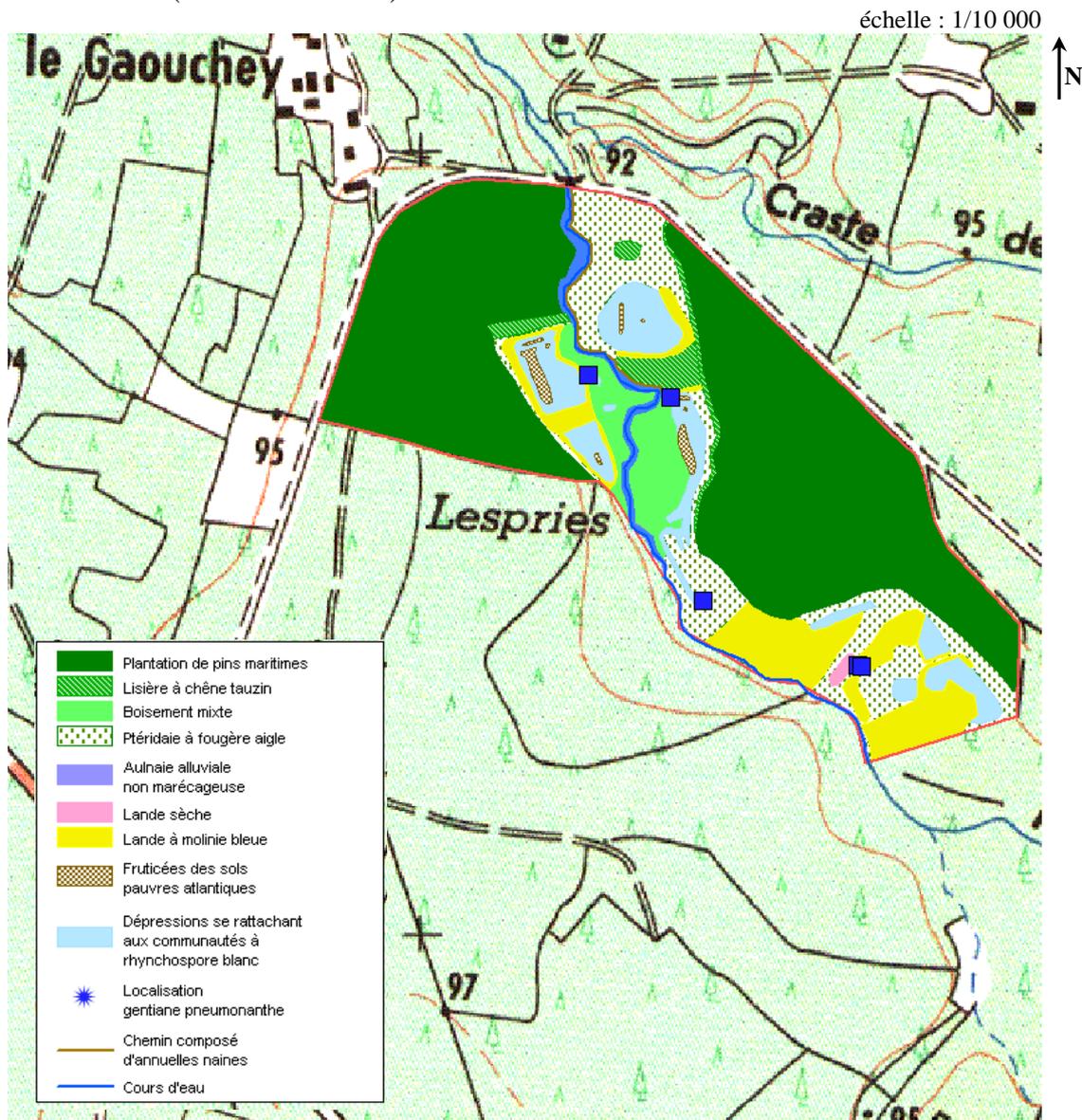
**La flore :** Un suivi de la végétation a été réalisé en 2005 par la F.D.C.L., encadré par F. Blanchard du Conservatoire Botanique Aquitaine/Poitou-Charentes (BERG M. et CHALAND C., 2005). 71 espèces végétales ont été recensées, dont quatre d'intérêt patrimonial :

<i>Agrostis canina ssp. canina</i>	<i>Eupatorium cannabinum ssp. cannabinum</i>	<i>Myrica gale</i>
<i>Agrostis capillaris ssp. capillaris</i>	<i>Frangula dodonei ssp. dodonei</i>	<i>Myriophyllum alterniflorum</i>
<i>Agrostis curtisii</i>	<i>Galium palustre</i>	<i>Osmunda regalis</i>
<i>Agrostis stolonifera</i>	<b><i>Gentiana pneumonanthe</i></b>	<i>Phragmites australis</i>
<i>Aira caryophyllea</i>	<i>Hedera helix</i>	<i>Plantago lanceolata ssp. lanceolata</i>
<i>Aira praecox</i>	<i>Holcus mollis ssp. mollis</i>	<i>Potamogeton natans</i>
<i>Anagallis tenella</i>	<i>Hydrocotyle vulgaris</i>	<i>Potentilla erecta ssp. erecta</i>
<i>Angelica sylvestris ssp. sylvestris</i>	<i>Hypericum elodes</i>	<i>Prunella vulgaris ssp. vulgaris</i>
<i>Anthoxanthum odoratum</i>	<i>Illecebrum verticillatum</i>	<i>Pseudarrhenatherum longifolium</i>
<i>Baldellia ranunculoides ssp. repens</i>	<i>Iris pseudacorus</i>	<i>Pteridium aquilinum ssp. aquilinum</i>
<i>Betula alba</i>	<i>Juncus articulatus</i>	<i>Quercus pyrenaica</i>
<i>Blechnum spicant</i>	<i>Juncus bulbosus</i>	<i>Quercus robur ssp. robur</i>
<i>Carex pseudocyperus</i>	<i>Juncus conglomeratus</i>	<i>Quercus rubra</i>
<i>Cirsium arvense</i>	<i>Juncus effusus</i>	<i>Ranunculus ololeucos</i>
<i>Danthonia decumbens ssp. decumbens</i>	<i>Juncus tenuis</i>	<b><i>Rhynchospora alba</i></b>
<b><i>Drosera intermedia</i></b>	<i>Lobelia urens</i>	<i>Robinia pseudoacacia</i>
<b><i>Drosera rotundifolia</i></b>	<i>Lotus corniculatus ssp. corniculatus</i>	<i>Rubus fruticosus</i>
<i>Eleocharis multicaulis</i>	<i>Luzula campestris</i>	<i>Scutellaria galericulata</i>
<i>Eleocharis palustris</i>	<i>Lycopus europaeus</i>	<i>Scutellaria minor</i>
<i>Eleogiton fluitans</i>	<i>Lysimachia vulgaris ssp. vulgaris</i>	<i>Teucrium scorodonia ssp. scorodonia</i>
<i>Erica ciliaris</i>	<i>Lythrum salicaria</i>	<i>Tuberaria guttata</i>

<i>Erica cinerea</i>	<i>Mentha aquatica</i>	<i>Ulex europaeus ssp. europaeus</i>
<i>Erica scoparia ssp. scoparia</i>	<i>Mentha pulegium ssp. pulegium</i>	<i>Vulpia bromoides</i>
<i>Erica tetralix</i>	<i>Molinia caerulea</i>	

espèces inscrites à l'article 2 de l'arrêté national du 31 août 1995  
 espèces rares en Aquitaine

- Ces espèces végétales s'expriment dans divers habitats, dont deux d'intérêt patrimonial :
- ✓ **Communautés à Rhynchospore blanc** (Code Corine : 54.6) : très rare au niveau régional
  - ✓ **Ourlet de Chêne tauzin** (Code Corine : 41.6) : rare au niveau régional
  - ✓ Molinaie pure (Code Corine : 31.13)
  - ✓ Lande sèche (Code Corine : 31.2)
  - ✓ Fruticées des sols pauvres atlantiques (Code Corine : 31.83)
  - ✓ Communautés d'annuelles naines (Code Corine : 35.21)
  - ✓ Ripisylve à Aulnes glutineux (Code Corine : 41.c)
  - ✓ Boisement mixte (Code Corine : 43)



**OBJECTIFS DE GESTION** : Peu de données sont disponibles sur la faune et la flore du site, si ce n'est le recensement de quelques habitats et espèces végétales patrimoniaux. L'objectif de gestion sur un tel site est donc de préserver en l'état la mosaïque des milieux par le maintien notamment du caractère ouvert de certains habitats.

**BIBLIOGRAPHIE** : BERG M. et CHALAND C., 2005. Inventaires floristiques et faunistiques des sites gérés par la Fédération Départementale des Chasseurs des Landes.

## Lagunes et Marais du Pays d'Albret

Le pays d'Albret, en plein cœur de la Haute Lande, concerne la région de Labrit à 25 km au nord de Mont de Marsan. Il s'agit principalement de l'amont du bassin versant de l'*Estrigon*, mais aussi du *Geloux*, et d'une infime partie du bassin de la *Leyre*.

### LAGUNE DE LA TAPY

#### Réserve de Chasse et de Faune Sauvage de Vert et Labrit



*vue aérienne de la lagune*



*gazons amphibies de la lagune de la Tapy*

**Communes** : Vert et Labrit

**Superficie** : 15,75 ha

**Propriétaire** : Fondation pour la Protection des Habitats et de la Faune sauvage et Fédération Départementale des Chasseurs des Landes (F.D.C.L.)

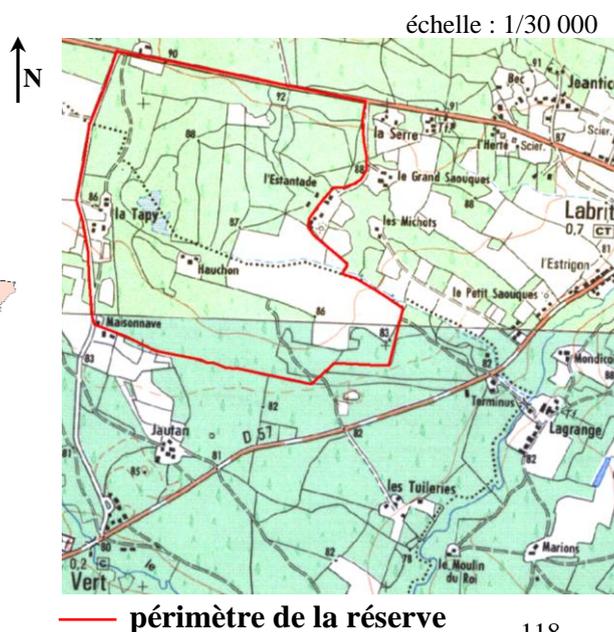
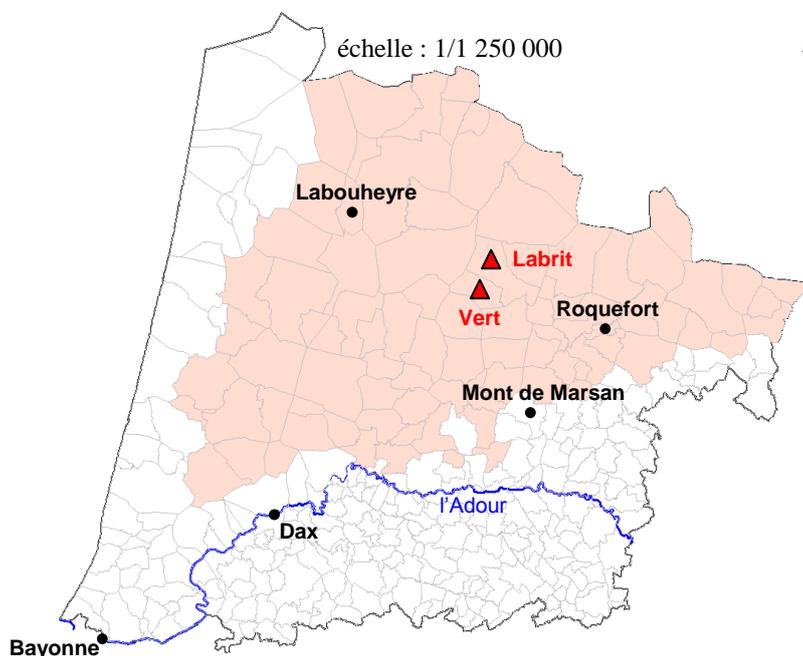
**Gestionnaire** : Fédération Départementale des Chasseurs des Landes (F.D.C.L.)

**Statut** : Réserve de Chasse et de Faune Sauvage (R.C.F.S.) avec arrêté préfectoral interdisant l'entrée

**Intérêts écologiques** :

- ✓ représentation des lagunes de la Haute Lande
- ✓ site d'importance pour l'accueil de l'avifaune hivernante et nicheuse, la Loutre, les odonates, les reptiles et amphibiens et l'ichtyofaune
- ✓ site d'importance pour la conservation des zones humides et de la mosaïque d'habitats

### SITUATION GEOGRAPHIQUE :



— périmètre de la réserve

## HISTORIQUE :

La lagune de la Tapy, depuis son acquisition en 1995 par Fondation pour la Protection des Habitats et de la Faune sauvage et la F.D.C.L., est incluse dans une Réserve de Chasse et de Faune Sauvage (R.C.F.S.) de 150 hectares. Pour limiter le dérangement une interdiction d'accès est en vigueur pour une partie de la réserve proche de la zone humide.

Ce site, constitué à l'heure actuelle d'une lagune et marais inondable attenant, d'une ceinture de pinède humide et d'une petite chênaie acidiphile, est situé à cheval sur les communes de Vert et Labrit, sur un petit plateau entre les ruisseaux *Bernin* et *Estrigon*. Il était autrefois utilisé pour la pêche, l'extraction d'argile (présence de puits), mais aussi pour la production de fourrage.

L'exutoire est constitué d'un vieux fossé permettant un écoulement vers l'*Estrigon* sur 3 km. Au nord de la lagune, des petits fossés permettent l'approvisionnement en eaux de ruissellement provenant des parcelles d'anciennes cultures. Ces particularités propres au site (pas de fossés profonds, approvisionnement par la nappe mais également par le ruissellement et étanchéité par la présence d'argile), font que cette zone humide est peu menacée d'assèchement, contrairement aux autres lagunes de Haute Lande.

### Bilan des travaux réalisés :

TRAVAUX D'AMENAGEMENT			
Année	Nature des interventions	Montant	
1995	terrassement digue, 2 ponts, piste, girobroyage	6 688,59 €	
1996	nivellement, 1 pont, girobroyage pinède, affût	3 047,10 €	
1997	terrassement digue, 1 pont, portails	2 397,45 €	
1998	arasement souche et nivellement, achat piquets	6 492,53 €	
1999	enfouissement piquets	1 673,07 €	
2000	élévation digue, exploitation chablis,	5 126,24 €	
2001	amélioration réseau de fossé (mini-pelle), clôture, achat piquets	2 072,26 €	
2002	pose d'une buse, enfouissement piquets	291,83 €	
TRAVAUX D'ENTRETIEN			
Année	Nature des interventions	Quantité	Montant
1996-2003	girobroyage marais et prairies	6 ha	15 571,37 €
2003/2004	girobroyage partiel marais	1,38 ha	825,24 €
2004/2005	girobroyage		1 196 €
ETUDES FAUNE/FLORE			
Année	Nature	Montant	
1994	suivi odonates	1 746,61 €	
2004/2005	suivi floristique	2 875 €	3 813,80 €
	suivi odonates	638,80 €	
	suivi passereaux nicheurs (I.P.A.)	300 €	
<b>TOTAL</b>		<b>50 942,09 €</b>	

## COMPOSITION FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE DU SITE :

### L'avifaune :

D'après la base de données créée à partir :

- ✓ des comptages oiseaux d'eau, effectués par la F.D.C.L. tous les 15 du mois de novembre à mars (depuis l'hiver 1995/1996),
  - ✓ du suivi des passereaux nicheurs, réalisé les 15 avril et 18 mai 2004, par F. Ibanez, selon le protocole standardisé des Indices Ponctuels d'Abondance (I.P.A.),
  - ✓ des observations ponctuelles des techniciens de la F.D.C.L.,
- et au vue des observations récentes (après 2000) et non exceptionnelles, le site accueille à l'heure actuelle 38 espèces d'oiseaux nicheurs et/ou en hivernage, dont 26 d'intérêt patrimonial :

Nom commun	Nom scientifique	Statut de protection						Espèces observées après 2000	Comptage hivernal oiseaux d'eau	I.P.A.	Observations ponctuelles
		international		européen		national					
		Convention de Berne du 19 septembre 1979		Directive Oiseaux du 02 avril 1979		Arrêté du 16 juin 1999					
		Annexe II	Annexe III	Annexe I	Annexe II	Article 1	Article 5				
Grèbe castagneux *	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	X					X		X		
<b>Aigrette garzette</b>	<b><i>Egretta garzetta</i></b>	<b>X</b>		<b>X</b>		<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>		X	
Grande aigrette *	<i>Casmerodius albus</i>	X		X		X	X	X		X	
<b>Héron cendré</b>	<b><i>Ardea cinerea</i></b>		<b>X</b>			<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>		
Oie cendrée *	<i>Anser anser</i>		X		X		X		X		
Colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>		X		X		X		X		
Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i>		X		X		X		X		
Balbutard fluviatile *	<i>Pandion haliaetus</i>	X		X		X	X	X		X	
Circaète Jean-le-blanc *	<i>Circaetus gallicus</i>	X		X		X	X	X		X	
Faucon hobereau *	<i>Falco subbuteo</i>	X				X	X	X		X	
Faucon Kobez *	<i>Falco tinnunculus</i>	X		X		X	X	X		X	
Aigle de Bonelli *	<i>Hieraetus fasciatus</i>	X		X		X	X	X		X	
Faisan commun	<i>Phasianus colchicus</i>		X		X		X		X		
Râle d'eau	<i>Rallus aquaticus</i>		X		X		X	X		X	
<b>Grue cendrée</b>	<b><i>Grus grus</i></b>	<b>X</b>		<b>X</b>		<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>		
Foulque macroule *	<i>Fulica atra</i>		X		X		X		X		
Poule d'eau *	<i>Gallinula chloropus</i>		X		X	X	X	X	X		
Vanneau huppé *	<i>Vanellus vanellus</i>		X		X		X	<b>X</b>	<b>X</b>		
Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>		X		X		X	<b>X</b>	<b>X</b>		
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>				X		X			X	
<b>Coucou gris</b>	<b><i>Cuculus canorus</i></b>		<b>X</b>			<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>		
<b>Huppe fasciée</b>	<b><i>Upupa epops</i></b>	<b>X</b>				<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>		
<b>Pic vert</b>	<b><i>Picus viridis</i></b>	<b>X</b>				<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>		
<b>Pic épeiche</b>	<b><i>Dendrocopos major</i></b>	<b>X</b>				<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>		
<b>Pic épeichette</b>	<b><i>Dendrocopos minor</i></b>	<b>X</b>				<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>		
<b>Pipit des arbres</b>	<b><i>Anthus trivialis</i></b>	<b>X</b>				<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>		
<b>Bergeronnette grise</b>	<b><i>Motacilla alba</i></b>	<b>X</b>				<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>		
<b>Troglodyte mignon</b>	<b><i>Troglodytes troglodytes</i></b>	<b>X</b>				<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>		
<b>Rougequeue à front blanc</b>	<b><i>Phoenicurus phoenicurus</i></b>	<b>X</b>				<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>		
<b>Rougegorge familier</b>	<b><i>Erithacus rubecula</i></b>	<b>X</b>				<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>		
Merle noir	<i>Turdus merula</i>		X		X		X	X	X		
<b>Tarier pâle</b>	<b><i>Saxicola torquata</i></b>	<b>X</b>				<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>		
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>		X		X		X	X	X		
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>		X		X		X	X	X		
<b>Fauvette à tête noire</b>	<b><i>Sylvia atricapilla</i></b>	<b>X</b>				<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>		
<b>Pouillot véloce</b>	<b><i>Phylloscopus collybita</i></b>	<b>X</b>				<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>		
<b>Roitelet à triple bandeau</b>	<b><i>Regulus ignicapillus</i></b>	<b>X</b>				<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>		
<b>Mésange à longue queue</b>	<b><i>Aegithalos caudatus</i></b>		<b>X</b>			<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>		
<b>Mésange bleue</b>	<b><i>Parus caeruleus</i></b>	<b>X</b>				<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>		
<b>Mésange charbonnière</b>	<b><i>Parus major</i></b>	<b>X</b>				<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>		
<b>Mésange huppée</b>	<b><i>Parus cristatus</i></b>	<b>X</b>				<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>		
<b>Bouvreuil pivoine</b>	<b><i>Pyrrhula pyrrhula</i></b>		X			X	X	X	X		
<b>Grimpereau des jardins</b>	<b><i>Certhia brachydactyla</i></b>	<b>X</b>				<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>		
<b>Sittelle torchepot</b>	<b><i>Sitta europaea</i></b>	<b>X</b>				<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>		
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>				X		X	X	X		
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>				X		X	X	X		
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>				X		X	X	X		
<b>Verdier d'Europe</b>	<b><i>Chloris chloris</i></b>	<b>X</b>				<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>		
<b>Pinson des arbres</b>	<b><i>Fringilla coelebs</i></b>		<b>X</b>			<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>		

\* espèces observées de façon exceptionnelle

### ➤ Les oiseaux d'eau :

Le peuplement d'oiseaux d'eau est constitué principalement de Colverts, Sarcelles d'hiver, quelques Bécassines des marais, Hérons cendrés, Aigrettes garzettes, Râles d'eau et de nombreuses Grues cendrées (800 individus en dortoir).

### ➤ Les passereaux :

Un suivi est mis en place, à hauteur de deux relevés (début et fin de printemps) tous les deux ans. Il permet de suivre l'évolution du nombre d'espèces et de couples nicheurs de cette population diversifiée de passereaux, parallèlement à l'évolution du milieu.

### Les odonates :

En 2004, un inventaire des odonates a été réalisé par le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement « Seignanx et Adour » (C.P.I.E. « Seignanx et Adour », 2005). Cette étude met en évidence la présence de 16 espèces, dont une d'intérêt patrimonial, la Leste fiancé (*Lestes sponsa*) considérée comme rare sur le département.

L'observation d'exuvies prouve le statut reproducteur de sept espèces, quatre autres espèces ayant un caractère reproducteur possible (observations de couples et/ou de pontes) :

<i>Anax imperator</i> *	<i>Ischnura elegans</i>	<i>Orthetrum coerulescens</i> *
<i>Ceriagrion tenellum</i> **	<b><i>Lestes sponsa</i></b> **	<i>Somatochlora flavomaculata</i>
<i>Chalcolestes viridis</i> *	<i>Lestes virens</i> **	<i>Sympetrum foscolombii</i>
<i>Crocothemis erythraea</i> *	<i>Libellula quadrimaculata</i> *	<i>Sympetrum sanguineum</i> *
<i>Enallagma cyathigerum</i>	<i>Orthetrum cancellatum</i>	<i>Sympetrum striolatum</i> *
<i>Erythroma viridulum</i> **		

#### **espèce rare sur le département**

\* espèces dont le caractère reproducteur est confirmé

\*\* espèces dont le caractère reproducteur est possible

Au niveau des fossés, le peuplement est constitué principalement d'espèces de milieux stagnants temporaires, annexes d'autres milieux aquatiques (*Somatochlora flavomaculata*, *Ceriagrion tenellum*, *Orthetrum coerulescens*, etc.), mais aussi de *Lestes sponsa*, caractéristique des pièces d'eaux stagnantes peu profondes à berges en pente douce et végétalisées et d'une espèce de mares et étangs ouverts, le *Sympetrum foscolombii*.

La lagune centrale et les mares sont quant à elles principalement caractérisées par la présence d'espèces d'étangs naturels forestiers (environnement boisé de la lagune avec des eaux acides) (*Lestes virens*, *Chalcolestes viridis*, *Lestes sponsa*, *Enallagma cyathigerum*, etc.), d'espèces d'étangs naturels ouverts (*Ischnura elegans*, *Anax imperator*, *Crocothemis erythraea*, etc.) et d'espèces de milieux stagnants temporaires (au niveau d'une mare asséchée en période estivale) (*Sympetrum sanguineum*, *Sympetrum striolatum*, *Lestes sponsa*, etc.).

Par ailleurs, un inventaire de 1994, du Groupe d'Etudes et de Recherches en Ecologie Appliquée (G.E.R.E.A., 1994), a mis en évidence la présence de 27 espèces d'odonates dont *Leucorrhinia pectoralis*, espèce protégée aux niveaux national et européen. Et un article de synthèse des espèces rares dans les Landes (Leconte et al, 2002), met en avant la présence de deux autres espèces protégées au niveau national : *Coenagrion scitulum* (1996) et *Leucorrhinia albifrons* (1996) et confirme la présence de *Leucorrhinia pectoralis* (1997).

Ce site, essentiellement composé de milieux d'eaux stagnantes acides (lagune et annexes de type fossés et mares) présente donc un fort intérêt vis à vis des odonates, tant au niveau de la diversité spécifique qu'au niveau du nombre d'imagos observés.

Il reste cependant à analyser la forte disparité au niveau de la richesse spécifique entre les inventaires de 1994 et 2004 (décalage dans les dates de prospection pouvant expliquer la non représentation d'espèces précoces telles les leucorrhines et/ou l'évolution du peuplement depuis 10 ans). La mise en place d'un suivi des imagos sur la totalité de la saison associant une recherche des exuvies permettrait de confirmer la présence (et l'autochonie) des odonates déjà inventoriées et de déterminer si le peuplement s'est modifié depuis 1994.

### Les reptiles et amphibiens :

Plusieurs observations ont confirmé la présence de quatre espèces patrimoniales : le Lézard vivipare (*Zootoca vivipara*), le Triton palmé (*Triturus helveticus*) et le Triton marbré (*Triturus marmoratus*),

protégées au niveau national (article 1 de l'arrêté national du 22 juillet 1993) et la Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*), protégée au niveau national, européen et international (annexe II de la Convention de Berne, annexes II et IV de la Directive Habitat du 21 mai 1992 et article 1 de l'arrêté national du 22 juillet 1993).

### Les mammifères :

Des indices de Loutre (*Lutra lutra*), espèce bénéficiant d'un statut de protection international (annexe II de la Convention de Berne), européen (annexe II et IV de la Directive Habitat du 21 mai 1992) et national (article 1 de l'arrêté du 17 avril 1981), ont été détectés sur le site. L'espèce, présente sur l'*Estrigon*, fréquente occasionnellement la lagune en fin d'hiver (indices découverts à cette période).

### L'ichtyofaune :

Actuellement, l'*Estrigon* est la rivière du plateau landais la plus riche naturellement en Brochets. La présence à Brocas-les-Forges d'un étang favorise l'augmentation de la richesse spécifique de cette rivière, apportant une diversification de l'habitat et un réchauffement de la température.

La lagune de la Tapy est reliée à l'*Estrigon* par un chenal de drainage.

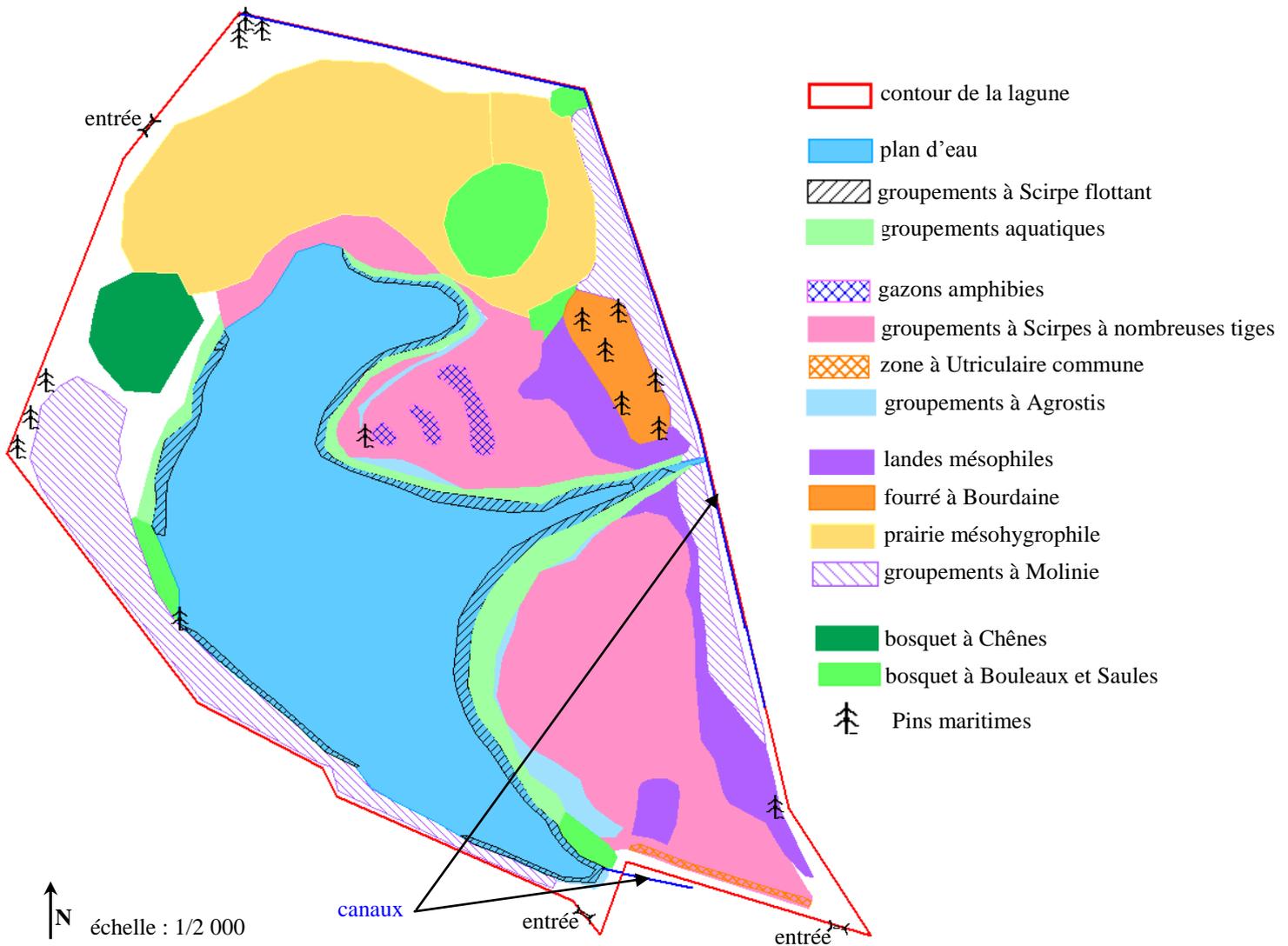
En 2006, dans le cadre d'une volonté de restauration de la lagune en frayère à Brochets, la Fédération de pêche des Landes procède à une pêche électrique afin de connaître la nature du peuplement piscicole. Un nombre important de brochetons ont été capturés. Le site a donc une fonction de frayère pour cette espèce, il sert de zone de reproduction et de croissance, grâce notamment à la présence de nombreux touradons de *Carex* et d'herbiers de végétation aquatique, la richesse en plancton et la présence de Gambusies (« poissons fourrage » dont pourront se nourrir les brochets et brochetons ichtyophages). La restauration aura donc pour but le maintien de cette fonctionnalité et son amélioration avec une gestion de l'hydraulique (Fédération des Landes pour la Pêche et la Protection du Milieu aquatique, 2007).

### La flore :

En 2004, une étude de la végétation a été effectuée par la F.D.C.L. et encadrée par F.Blanchard du Conservatoire Botanique Aquitaine/Poitou-Charentes (BERG M. et CHALAND C., 2004).

Le site se compose principalement de :

- ✓ milieux aquatiques :
  - Herbier aquatique enraciné flottant oligotrophe à Potamot à feuilles de renouée
  - Gazon amphibie oligotrophe de bas niveau topographique à Millepertuis des marais et à Potamot à feuilles de renouée
  - Gazon amphibie oligotrophe de niveau trophique inférieur à Jonc bulbeux et Scirpe flottant
  - Gazon amphibie oligotrophe de niveau topographique intermédiaire à Scirpe à nombreuses tiges
- ✓ milieux prairiaux (dont deux d'intérêt patrimonial) :
  - **Gazon de niveau topographique supérieur sur sol organique à Agrostide des chiens et Faux cresson de Thore** (valeur patrimoniale importante). Cette communauté est présente sous forme de taches éparées et n'apparaît pas toujours faute du niveau d'eau trop élevé de la lagune.
  - Buttes ou tapis de sphaignes minérotrophes à Sphaignes des marais et espèces de bas-marais tourbeux
  - **Lande paratourbeuse à Bruyère à quatre angles** (valeur patrimoniale très forte, habitat prioritaire de la Directive Habitats du 21 mai 1992). Ce groupement est présent en périphérie de la lagune sur des sables organiques.
  - Groupement des annuelles sur sables
- ✓ milieux boisés
  - Boisement à Saule roux et à Bouleau pubescent
  - Boisement à Chênes



De nombreux habitats caractéristiques des lagunes de Haute Lande sont présents sur le site d'étude et la structure y est plutôt mosaïquée. Les différentes communautés végétales sont toutes tributaires des flux d'eau et de la variation des niveaux d'eau.

Le tableau ci-dessous présente les espèces végétales inventoriées en 2004 :

<i>Achillea millefolium</i>	<i>Eleogiton fluitans</i>	<i>Juncus conglomeratus</i>	<i>Ranunculus flammula</i>
<i>Aesculus hippocastanum</i>	<i>Erica ciliaris</i>	<i>Juncus effusus</i>	<i>Ranunculus ololeucos</i>
<i>Agrostis canina</i>	<i>Erica scoparia</i>	<i>Lobelia urens</i>	<b><i>Ranunculus tripartitus</i></b>
<i>Agrostis capillaris</i>	<i>Erica tetralix</i>	<i>Lolium perenne</i>	<i>Robinia pseudacacia</i>
<i>Aira caryophylla</i>	<i>Erica vagans</i>	<i>Lonicera periclymenum</i>	<i>Rubus fruticosus</i>
<i>Aira praecox</i>	<i>Euphrasia stricta ssp stricta</i>	<i>Lotus corniculatus</i>	<i>Rumex acetosella</i>
<i>Anagallis tenella</i>	<i>Frangula dodonei</i>	<i>Luzula multiflora</i>	<i>Salix acuminata</i>
<i>Anthoxanthum odoratum</i>	<i>Galium aparine</i>	<i>Lycopus europaeus</i>	<i>Salix purpurea</i>
<i>Betula alba</i>	<i>Galium palustre</i>	<i>Lysimachia vulgaris</i>	<i>Scutellaria minor</i>
<i>Bidens tripartita</i>	<b><i>Gentiana pneumonanthe</i></b>	<i>Lythrum salicaria</i>	<i>Simethis mattiazii</i>
<i>Blechnum spicant</i>	<i>Gnaphalium uliginosus</i>	<i>Molinia caerulea</i>	<i>Sphagnum palustre</i>
<i>Bromus sp</i>	<i>Hedera helix</i>	<i>Ornithopus pinnatus</i>	<i>Sporobolus indicus</i>
<i>Calluna vulgaris</i>	<i>Hieracium pilosella</i>	<i>Osmunda regalis</i>	<i>Stellaria graminea</i>
<i>Carex cuprina</i>	<i>Holcus lanatus</i>	<b><i>Pilularia globulifera</i></b>	<i>Trifolium arvense</i>
<i>Carex divulsa</i>	<i>Hydrocotyle vulgaris</i>	<i>Pinus maritimus</i>	<i>Trifolium dubium</i>
<i>Carex flacca</i>	<i>Hypericum elodes</i>	<i>Plantago lanceolata</i>	<i>Tuberaria guttata</i>

<b><i>Caropsis verticillatinundata</i></b>	<i>Hypericum humifusum</i>	<i>Poa trivialis</i>	<i>Ulex minor</i>
<i>Cerastium pumilum</i>	<i>Ilex aquifolium</i>	<i>Potamogeton polygonifolius</i>	<i>Utricularia vulgaris</i>
<i>Convolvulus arvensis</i>	<i>Illicebrum verticillatum</i>	<i>Potentilla erecta</i>	<i>Verbena officinalis</i>
<i>Crataegus monogyna</i>	<i>Juncus acutiflorus</i>	<i>Potentilla reptans</i>	<i>Veronica arvensis</i>
<b><i>Drosera intermedia</i></b>	<i>Juncus bufonius</i>	<i>Quercus pyrenaica</i>	<i>Vulpia bromoides</i>
<i>Eleocharis multicaulis</i>	<i>Juncus bulbosus</i>	<i>Quercus robur</i>	<i>Wahlenbergia hederacea</i>

**espèce inscrite à l'annexe II de la Directive Habitats et à l'article 1 de l'arrêté national du 31 août 1995**

**espèce inscrite à l'article 1 de l'arrêté national du 31 août 1995**

**espèce inscrite à l'article 2 de l'arrêté national du 31 août 1995**

**espèces « rares » en Aquitaine**

Le Faux cresson de Thore (*Caropsis verticillatinundata*) est présent dans les communautés de Gazon amphibie de niveau topographique intermédiaire et supérieur. Cette espèce, ainsi que la Pilulaire globuleuse (*Pilularia globulifera*), étaient absentes du site il y a une dizaine d'années (G.E.R.E.A, 1994).

**Nouvelle acquisition :**

La lagune étant située à côté de parcelles privées en cours de reboisement, une intervention auprès du maître d'œuvre des travaux a permis de faire prévoir l'écoulement des fossés vers notre zone humide. De plus, le curage d'un fossé le long de notre limite actuelle a pu être évité, le risque d'assèchement étant trop fort.

Une proposition d'acquisition de deux bordures a fait suite à cette intervention afin d'inclure les mouillères gênantes pour la sylviculture, dans la propriété fédérale. La superficie totale acquise est de 2 ha 35 a 65.

**BIBLIOGRAPHIE :**

- G.E.R.E.A, 1994. Lagunes de Haute Lande (Etude floristique, faunistique et hydraulique d'un échantillon de lagunes).
- C.P.I.E. « Seignanx et Adour », 2005. Suivi 2004 Odonates/Flore sur 5 sites de la Fédération départementale des chasseurs des Landes.
- Fédération des Landes pour la Pêche et la Protection du Milieu aquatique, 2007. Etude de la Lagune de la Tapy pour sa restauration en frayères à Brochets. 21p.
- BERG M. et CHALAND C., 2004. Inventaires floristiques et faunistiques des sites gérés par la Fédération Départementale des Chasseurs des Landes.
- Fédération départementale des Casseurs des Landes. Proposition d'achat des deux parcelles supplémentaires en périphérie de la lagune de la Tapy à Vert et Labrit.

## MARAIS DE L'ANGUILLE

Réserve de Chasse et de Faune Sauvage de Luglon et Garein



*vue aérienne du marais*



*plan d'eau temporaire du Marais de l'Anguille*

**Commune** : Luglon et Garein

**Superficie** : 27 ha

**Propriétaire** : Fondation pour la Protection des Habitats et de la Faune sauvage et Fédération Départementale des Chasseurs des Landes (F.D.C.L.)

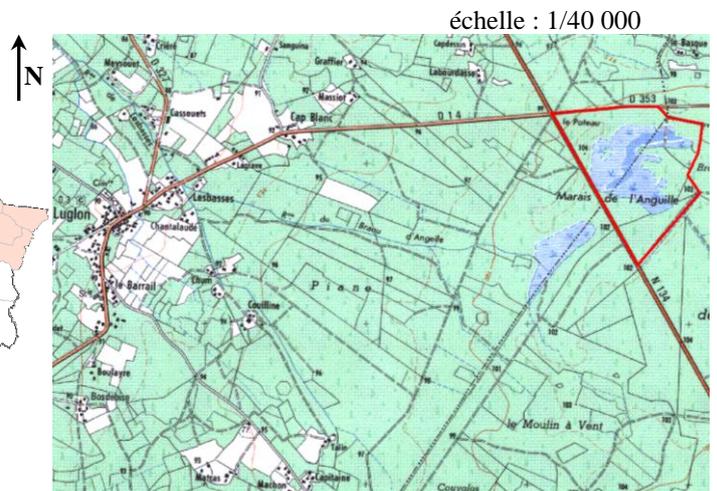
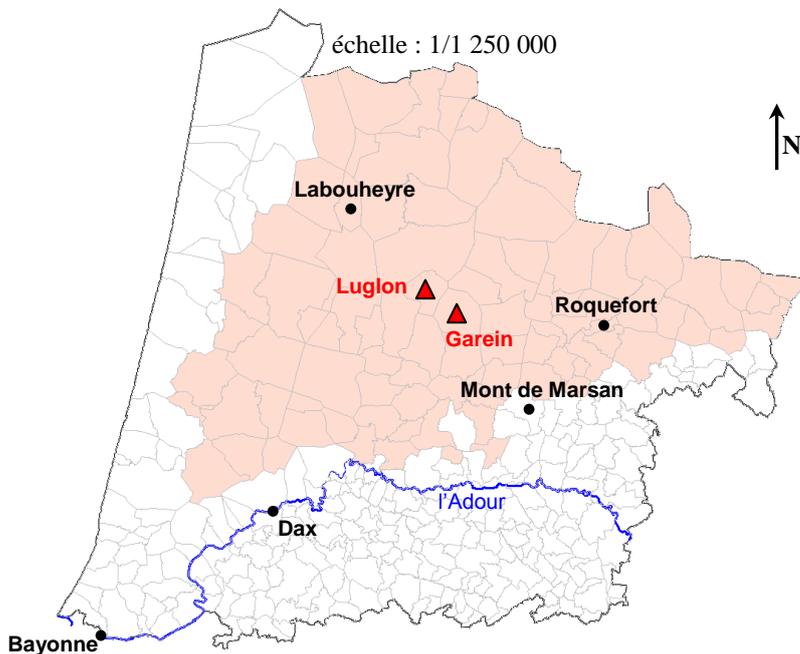
**Gestionnaire** : Fédération Départementale des Chasseurs des Landes (F.D.C.L.) (et commune Garein pour 1,5 hectare du site et une petite parcelle enclavée de 35 ares)

**Statut** : Réserve de Chasse et de Faune Sauvage (R.C.F.S.) avec arrêté préfectoral interdisant l'entrée

**Intérêts écologiques** :

- ✓ représentation des marais de la Haute Lande
- ✓ site d'importance pour l'accueil de l'avifaune hivernante et nicheuse, la Loutre, les odonates, les lépidoptères, les reptiles et amphibiens
- ✓ site d'importance pour la conservation des zones humides et de la mosaïque d'habitats

### SITUATION GEOGRAPHIQUE :



— périmètre de la réserve

## HISTORIQUE :

Le marais de l'Anguille est la propriété de la Fondation pour la Protection des Habitats et de la Faune sauvage et la F.D.C.L. depuis 1993 et bénéficie du statut de Réserve de Chasse et de Faune Sauvage (500 hectares de superficie) et d'un accès réglementé par arrêté préfectoral. 1,5 hectare, ainsi qu'une petite parcelle enclavée de 35 ares, demeurent en convention de gestion avec la commune de Garein. Ce marais inondable, se situe sur un plateau à la limite des bassins de la *Leyre* et de l'*Estrigon*. L'eau s'écoule à l'ouest vers la Leyre par des fossés forestiers puis agricoles des communes de Luglon et Sabres. Cet éloignement a totalement coupé la communication du marais pour les poissons (Brochet et Anguille en particulier) autrefois pêchés par les bergers. L'absence d'intervention de sauvegarde et notamment de rétention d'eau aurait conduit cette zone humide à une disparition totale. C'est pourquoi, dès l'acquisition du site, la F.D.C.L. procède à des travaux d'aménagement du site pour la restauration des prairies basses ayant déjà disparu (mise en place d'un seuil de retenue d'eau, réouverture du milieu, etc.), les formations arbustives prédominant (recolonisation par le Pin).

### Bilan des travaux réalisés :

<b>TRAVAUX D'AMENAGEMENT</b>			
<b>Année</b>	<b>Nature des interventions</b>	<b>Quantité</b>	<b>Montant</b>
1993	premier girobroyage, appel d'offre	5 ha	1 808,05 €
1994	création digue, emprunt terre, pose bonde, pose géotextile pour étanchéité		16 580,21 €
1996	arasement souches, enfouissement piquets, inventaires, curage fossé, création chemin		5 778,88 €
1997	renforcement digue, barrières et portails bois		2 033,42 €
1998	inventaires, décapage mare de tonne, création chemin		3 785,59 €
2001	achat piquet et enfouissement, creusement point d'eau		1 602,92 €
2002	premier girobroyage avec pelle, enfouissement piquets		1 659,31 €
2003/2004	curage superficiel dépressions à la pelle	1 heure	72,96 €
2004/2005	achat piquets	500	1 700 €
	broyage limites	22 heures	1 789,22 €
	Préparation tracé clôtures, mise en place piquets, reconstitution chemin parcelle 96	19 heures	1 477,06 €
			4 966,28 €
2005/2006	girobroyage de restauration, terrassements de digues et ponts, mise en place clôtures		11 237,70 €
<b>TRAVAUX D'ENTRETIEN</b>			
<b>Année</b>	<b>Nature des interventions</b>	<b>Quantité</b>	<b>Montant</b>
1994 -2002	girobroyage	5-10 ha	34 426,91 €
2003/2004	girobroyage	6,45 ha	3 857,10 €
2004/2005	girobroyage marais (parties sud)	7 ha	4 186 €
<b>ETUDES FAUNE/FLORE</b>			
<b>Année</b>	<b>Nature</b>		<b>Montant</b>
1996	<b>inventaire floristique et faunistique</b>		1 746,61 €
2003	<b>inventaire floristique</b>		2 242,50 €
2004/2005	<b>suivi odonates</b>		2 392 €
	<b>suivi flore</b>		stagiaire F.D.C.L.
2005/2006	<b>suivi passereaux nicheurs (I.P.A.)</b>		150 €
<b>TOTAL</b>			<b>98 526,44 €</b>

## COMPOSITION FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE DU SITE :

### L'avifaune :

D'après la base de données créée à partir :

- ✓ des comptages oiseaux d'eau, effectués par la F.D.C.L. tous les 15 du mois de novembre à mars (depuis l'hiver 1993/1994),
- ✓ du suivi des passereaux nicheurs, réalisé les 18 avril et 17 mai 2005, par F. Ibanez, selon le protocole standardisé des Indices Ponctuels d'Abondance (I.P.A.),
- ✓ des observations ponctuelles des techniciens de la F.D.C.L.,

et au vue des observations récentes (après 2000) et non exceptionnelles, le site accueille à l'heure actuelle 31 espèces d'oiseaux nicheurs et/ou en hivernage, dont 24 d'intérêt patrimonial :

Nom commun	Nom scientifique	Statut de protection						Espèces observées après 2000	Comptage hivernal oiseaux d'eau	I.P.A.	Observations ponctuelles
		international		européen		national					
		Convention de Berne du 19 septembre 1979		Directive Oiseaux du 02 avril 1979		Arrêté du 16 juin 1999					
		Annexe II	Annexe III	Annexe I	Annexe II	Article 1	Article 5				
Grèbe castagneux *	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	X					X	X		X	
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	X		X		X	X	X	X		
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>		X			X	X	X	X		
Chipeau *	<i>Anas strepera</i>		X		X		X		X		
Colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>		X		X			X	X		
Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i>		X		X		X	X	X		
Souchet *	<i>Anas clypeata</i>		X		X		X	X	X		
Bondrée apivore *	<i>Pernis apivorus</i>	X		X		X	X	X		X	
Busard des roseaux *	<i>Circus aeruginosus</i>	X		X		X	X		X		
Circaète Jean-le-blanc *	<i>Circaetus gallicus</i>	X		X		X	X	X		X	
Faucon hobereau *	<i>Falco subbuteo</i>	X				X	X	X		X	
Grue cendrée	<i>Grus grus</i>	X		X		X	X	X	X		
Foule macroule *	<i>Fulica atra</i>		X		X		X		X		
Poule d'eau *	<i>Gallinula chloropus</i>		X		X	X	X	X		X	
Vanneau huppé *	<i>Vanellus vanellus</i>		X		X	X	X	X	X		
Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>		X		X	X	X	X	X		
Bécassine sourde *	<i>Lymnocyptes minimus</i>		X		X		X		X		
Chevalier aboyeur *	<i>Tringa nebularia</i>		X		X		X	X		X	
Chevalier gambette *	<i>Tringa totanus</i>		X		X		X	X		X	
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>		X			X	X	X		X	
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>		X		X		X	X		X	
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	X				X	X	X		X	
Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>	X				X	X	X		X	
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	X				X	X	X		X	
Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>	X				X	X	X		X	
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	X				X	X	X		X	
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	X				X	X	X		X	
Merle noir	<i>Turdus merula</i>		X		X		X	X		X	
Tarier pâte	<i>Saxicola torquata</i>	X				X	X	X		X	
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>		X		X		X	X		X	
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>		X		X		X	X		X	
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	X				X	X	X		X	
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	X				X	X	X		X	
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>		X			X	X	X		X	
Mésange bleue	<i>Parus caeruleus</i>	X				X	X	X		X	
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	X				X	X	X		X	
Mésange huppée	<i>Parus cristatus</i>	X				X	X	X		X	
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>		X			X	X	X		X	
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	X				X	X	X		X	
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	X				X	X	X		X	
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	X		X		X	X	X		X	
Verdier d'Europe	<i>Chloris chloris</i>	X				X	X	X		X	
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>		X			X	X	X		X	
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolaïs polyglotta</i>	X				X	X	X		X	

\* espèces observées de façon exceptionnelle

### ➤ Les oiseaux d'eau :

Le peuplement d'oiseaux d'eau est constitué principalement de Colverts, Sarcelles d'hiver, Bécassines des marais, Hérons cendrés, Aigrettes garzettes et Grues cendrées (début de fréquentation en dortoir). Au cours de l'hiver 2006/2007, les effectifs de Grues sont montés à environ 370 individus ; dérangées ou en surnombre à la lagune de la Tapy, elles regagnent le Marais de l'Anguille.

### ➤ *Les passereaux :*

Un suivi est mis en place, à hauteur de deux relevés (début et fin de printemps) tous les deux ans. Il permet de suivre l'évolution du nombre d'espèces et de couples nicheurs de cette population diversifiée de passereaux, parallèlement à l'évolution du milieu.

Le site abrite en particulier une espèce peu commune et de fort intérêt patrimonial, le Pic-grièche écorcheur, affectionnant les milieux ouverts, landes, prés avec haies épineuses, coupe, etc.

### *Les odonates et lépidoptères :*

Selon les inventaires du Groupe d'Etudes et de Recherches en Ecologie Appliquée (G.E.R.E.A.) en 1996, 1998 et 2004, une augmentation conséquente du nombre d'espèces a été notée entre 1996 (9 espèces) et 1998 (19 espèces). En 2004, 16 espèces ont été recensées avec des conditions météorologiques très fraîches, ayant vraisemblablement retardé le développement des larves de certaines espèces. Globalement, le marais de l'Anguille est un site très favorable au peuplement d'odonates et grâce à sa réhumidification, la population s'est diversifiée.

	1996	1998	2004
<i>Anax imperator</i>	x	x	x
<i>Calopteryx virgo</i>	x		
<i>Ceragrion tenellum</i>		x	x
<i>Coenagrion puella</i>		x	x
<i>Coenagrion scitulum</i>		x	
<i>Crocothemis erythrea</i>		x	
<i>Enallagma cyathigerum</i>		x	x
<i>Ischnura elegans</i>		x	
<i>Ischnura pumilio</i>	x	x	
<i>Lestes barbarus</i>		x	
<i>Lestes dryas</i>	x		x
<i>Lestes virens</i>	x	x	x
<i>Lestes viridis</i>		x	x
<b><i>Leucorrhinia albifrons</i></b>		<b>x</b>	<b>x</b>
<i>Libellula depressa</i>	x	x	x
<i>Libellula quadrimaculata</i>	x	x	x
<i>Orthetrum albistylum</i>	x		x
<i>Orthetrum brunneum</i>		x	
<i>Orthetrum coerulescens</i>		x	x
<i>Pyrrhosoma nymphula</i>			x
<i>Sympecma fusca</i>			x
<i>Sympetrum foscolumbii</i>	x	x	x
<i>Sympetrum sanguineum</i>		x	x
<i>Sympetrum vulgatum</i>		x	

#### **espèce inscrite à l'article 1 de l'arrêté national du 22 juillet 1993**

Remarque : La leucorrhine à front blanc (*Leucorrhinia albifrons*), espèce liée aux milieux aquatiques stagnants acides et oligotrophes envahis par une végétation aquatique flottante, se reproduit sur le site.

En 2004, les prospections du G.E.R.E.A. ont également mis en évidence la présence d'une population de Fadets des laïches (*Coenonympha oedippus*), espèce patrimoniale (annexe II de la Directive Habitats du 21 mai 1992, annexe II de la Convention de Berne et article 1 de l'arrêté national du 22 juillet 1993), à proximité des dépressions humides entretenues, sur un secteur défriché (pelouse à Molinie, Scirpe et Joncs sur terrains très humides).

### *Les reptiles et amphibiens :*

Selon les inventaires du G.E.R.E.A. effectués depuis 1996, cinq espèces patrimoniales sont présentes sur le site : le Lézard vivipare (*Zootoca vivipara*), le Triton palmé (*Triturus helveticus*), le Triton marbré (*Triturus marmoratus*), la Grenouille de Perez (*Rana perezi*) et le Crapaud commun (*Bufo bufo*), protégées au niveau national (article 1 de l'arrêté national du 22 juillet 1993).

### Les mammifères :

Des indices de fréquentation observés en fin d'hiver, mettent en évidence la présence sur le site de la Loutre (*Lutra lutra*), espèce bénéficiant d'un statut de protection international (annexe II de la Convention de Berne), européen (annexes II et IV de la Directive Habitats du 21 mai 1992) et national (article 1 de l'arrêté du 17 avril 1981).

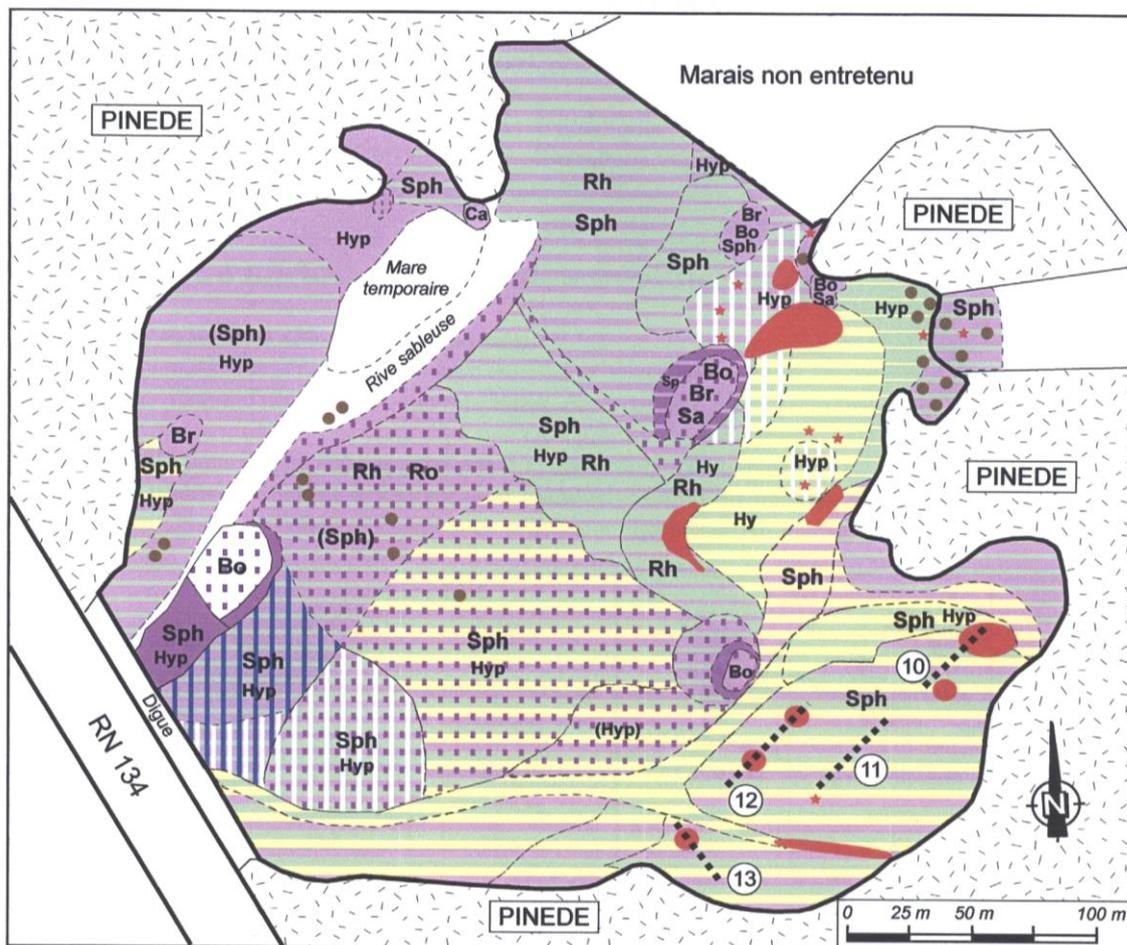
### La flore :

Les inventaires du G.E.R.E.A. effectués en 1996, 1998, 2003 et 2004, consistent principalement en un suivi qualitatif et quantitatif des espèces végétales au niveau de transects. Les habitats n'ont pas été décrits précisément mais l'on distingue :

- ✓ les plans d'eau temporaires, dans la zone dépressionnaire qui s'étend au centre du marais et qui permet l'écoulement naturel de l'eau. Lors d'été « raisonnablement secs », malgré le non-maintien de l'eau libre, ce sont des secteurs qui restent très humides. Ils sont définis comme Communauté à *Hydrocotylo-baldelion*, correspondant à l'habitat des Utriculaires, Scirpes flottants, Renoncules aquatiques et potamots.
- ✓ les habitats ouverts inondables, le contexte global étant défini comme Lande humide tourbeuse évoluant vers deux habitats d'intérêt communautaire :
  - la **Lande humide atlantique méridionale** sur substrat para-tourbeux, à Sphaignes, Bruyère ciliée et Bruyère à 4 angles (Code Corine : 31.12, Code Natura 2000 : 4020 (**habitat prioritaire**))
  - les **dépressions sur substrat tourbeux du *Rhynchosporion*** (formations à *Rhynchospora alba*, *Rhynchospora fusca* et *Drosera intermedia* pouvant se développer dans les landes humides, sur sables tourbeux (Code Corine : 54.6, Code Natura 2000 : 7150 (**habitat d'intérêt communautaire inscrit à l'annexe I de la Directive Habitats**))
- ✓ les habitats forestiers correspondant à d'anciennes Pinèdes de production soit humides avec Molinie, Brande, Bourdaine, Osmonde royale ; soit mésophiles à Fougère aigle, Chêne pédonculé, Châtaignier.

# FORMATIONS VEGETALES

## (et localisation des 4 transects)



	Molinie dominante		Marisque dominante
	Molinie dominante et éléocharis présent		Marisque présente
	Codominance de la molinie et de l'éléocharis		Faux cresson de Thore (taches, pieds isolés)
	Même codominance, mais faible recouvrement de la végétation		Roseau (clairsemé)
	Codominance de la molinie et de Rhynchospora		Pins dispersés
	Eleocharis multicaulis dominant (et présence plus ou moins prononcée d'Agrostis canina)		Secteurs gyrobroyés, à vérifier
	Eleocharis dominant et molinie présente		Rhynchospora (pieds dispersés)
	Eleocharis dominant et Rhynchospora présent		Roseau (pieds dispersés)
	Codominance d'Eleocharis et de Rhynchospora		Sphaignes
	Codominance de la molinie, d'Eleocharis et de Rhynchospora		Elodée des marais
			Bruyères (et quelques pins)
			Callune
			Bourdaie



GEREA 2003 - 0322EM30

L'évolution générale va dans le sens d'une diversification de la végétation, en liaison avec la régression des ligneux et l'augmentation de l'humidité au sol. Le tableau ci-après présente la liste des espèces végétales observées durant les quatre années d'inventaire :

	1995/1996	1998	2003 *	2004 **
<i>Alchillea millefolium</i>		x		
<i>Agrostis canina</i>	x	x	x	
<i>Agrostis capillaris</i>	x	x		x
<i>Agrostis stolonifera</i>	x	x		x
<i>Anagallis tenella</i>	x	x	x	
<i>Baldelia ranunculoïdes</i>		x	x	x
<i>Betula sp.</i>	x	x	x	
<i>Bidens tripartita</i>	x	x		
<i>Calluna vulgaris</i>	x	x	x	x
<i>Carex gr. Hostiana</i>	x	x		
<b><i>Caropsis verticillatunundata</i></b>	x	x	x	
<i>Carum verticillatum</i>	x	x	x	x
<i>Cladium mariscus</i>	x	x	x	x
<i>Conyza sp.</i>	x	x		
<i>Cyperus eragrostis</i>	x	x		
<b><i>Drosera intermedia</i></b>	x	x	x	x
<b><i>Drosera rotundifolia</i></b>		x		
<b><i>Eleocharis multicaulis</i></b>	x	x	x	x
<i>Eleogiton fluitans</i>	x	x	x	x
<i>Erica ciliaris</i>			x	x
<i>Erica cinerea</i>		x		x
<i>Erica scoparia</i>	x	x		x
<i>Erica tetralix</i>	x	x	x	x
<i>Eupatorium cannabinum</i>	x	x		x
<i>Frangula alnus</i>	x	x	x	x
<i>Glyceria fluitans</i>	x	x		
<i>Hydrocotyle vulgaris</i>	x	x	x	x
<i>Hypericum elodes</i>	x	x	x	x
<i>Illecebrum verticillatum</i>	x	x	x	
<i>Jasione montana</i>				x
<i>Juncus acutiflorus</i>				x
<i>Juncus conglomeratus</i>	x	x	x	x
<i>Juncus effusus</i>	x	x	x	x
<i>Juncus heterophyllus</i>	x	x	x	x
<i>Juncus bulbosus</i>	x	x	x	x
<i>Lysimachia vulgaris</i>			x	
<i>Lobelia urens</i>	x	x		
<i>Matricaria inodora</i>		x		x
<i>Molinia coerulea</i>	x	x	x	x
<i>Nymphaea alba</i>	x	x		
<i>Omalothea sylvatica</i>	x	x		
<i>Ornithopus compressus</i>		x		
<i>Ornithopus pinnatus</i>		x		
<i>Osmunda regalis</i>	x	x		x
<i>Phragmites australis</i>	x	x	x	x
<i>Pinus pinaster</i>	x	x	x	x
<i>Potamogeton polygonifolius</i>	x	x	x	x
<i>Potentilla erecta</i>	x	x	x	
<i>Pteridium aquilinum</i>	x	x	x	x
<i>Pulicaria dysenterica</i>	x	x		
<b><i>Ranunculus ololeucos</i></b>	x	x	x	x
<b><i>Rhynchospora alba</i></b>	x	x	x	x
<b><i>Rhynchospora fusca</i></b>	x	x	x	x
<i>Robinia pseudacacia</i>	x	x		
<i>Salix atrocinerea</i>	x	x	x	x
<i>Scutellaria minor</i>	x	x		
<i>Senecio sp.</i>	x	x		
<i>Senecio vulgaris</i>	x	x		
<i>Solanum dulcamara</i>	x	x		
<i>Solanum nigrum</i>	x	x		
<i>Sphagnum sp.</i>	x	x	x	x
<b><i>Utricularia australis</i></b>		x		x
<i>Utricularia minor</i>		x		
<i>Utricularia vulgaris</i>	x			
<i>Zea maïs</i>	x			

espèce inscrite à l'annexe II de la Directive Habitats et à l'article 1 de l'arrêté national du 31 août 1995

espèces inscrites à l'article 2 de l'arrêté national du 31 août 1995

espèces « rares » en Aquitaine

espèce inscrite à l'article 1 de l'arrêté régional du 8 mars 2002

57 espèces 50 espèces 31 espèces \* 34 espèces \*\*

\* : observations tardives, donc partielles

\*\* : observations après un été 2003 chaud et sec et un printemps 2004 avec des phases de baisses importantes de températures, ayant pu fortement influencer le développement des différentes formations végétales

Le Faux cresson de Thore (*Caropsis verticillatinundata*) a été observé dès les premières années de restauration du marais et s'est rapidement développé. L'espèce est toujours bien implanté, disséminée et parfois abondante sur des secteurs très humides.

On note également une progression de quatre autres taxons fortement liés aux milieux tourbeux et favorisés par un éclaircissement de la végétation et un accroissement de l'humidité du sol : les Sphaignes (*Sphagnum sp.*), l'Elodée des marais (*Hypericum elodes*), le Rossolis à feuilles intermédiaires (*Drosera intermedia*) et, dans une moindre mesure, l'Ecuelle d'eau (*Hydrocotyle vulgaris*).

Une attention particulière est à porter sur la Molinie qui peut recoloniser le terrain, sa progression étant favorisée par des années sèches (en particulier l'été 2003) aux cours desquelles il est difficile d'assurer une durée suffisante d'inondation.

## **BIBLIOGRAPHIE :**

- Groupe d'Etude et de Recherche en Ecologie Appliquée, 1996. Marais de l'Anguille – Etude faunistique et floristique. 16p.
- Groupe d'Etude et de Recherche en Ecologie Appliquée, 2003. Marais de l'Anguille – Suivi de la flore et de la faune. 15p.
- Groupe d'Etude et de Recherche en Ecologie Appliquée, 2004. Marais de l'Anguille – Suivi de la flore et de la faune. 19p.

## MARAIS DU PIAT

### Réserve de Chasse et de Faune Sauvage de Garein



**Commune** : Garein

**Superficie** : 20 ha

**Propriétaire** : propriétaires privés

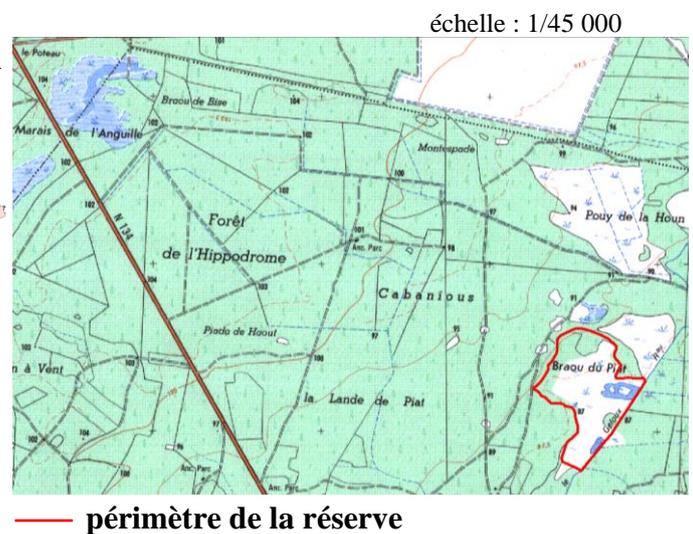
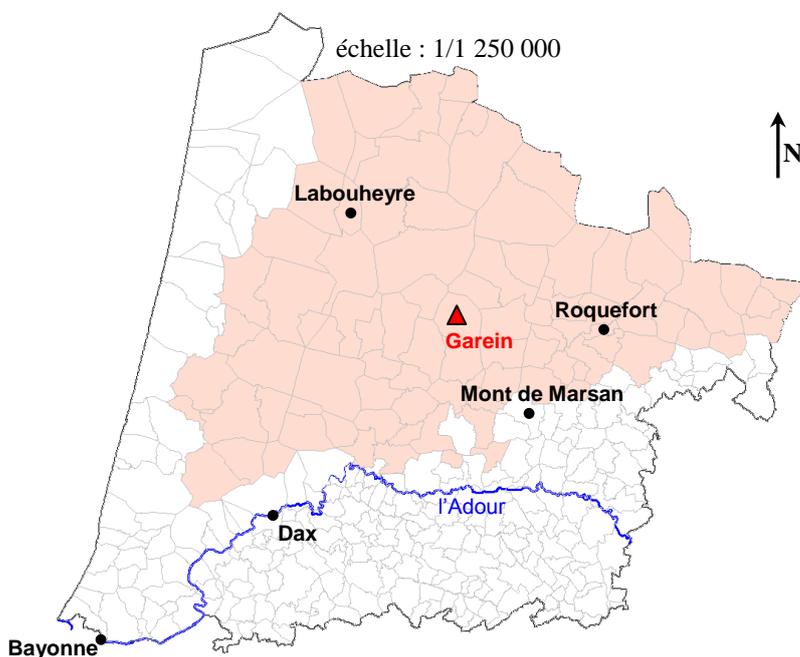
**Gestionnaire** : Fédération Départementale des Chasseurs des Landes (F.D.C.L.)

**Statut** : Réserve de Chasse et de Faune Sauvage (R.C.F.S.)

**Intérêts écologiques** :

- ✓ représentation des marais de la Haute Lande
- ✓ site d'importance pour l'accueil de l'avifaune, la Cistude d'Europe et les odonates
- ✓ site d'importance pour la conservation des zones humides et de la mosaïque d'habitats

### SITUATION GEOGRAPHIQUE :



## HISTORIQUE :

Cette tourbière de Haute Lande est incluse dans une Réserve de Chasse et de Faune Sauvage (R.C.F.S.) de 60 hectares, créée en 1984. 54 hectares (dont 20 hectares de marais) bénéficie depuis 1978 d'une convention de gestion entre les propriétaires privés et la Fédération Départementale des Chasseurs des Landes (F.D.C.L.) de 24 ans, reconduite.

Dès 1978, des travaux d'aménagement ont été réalisés pour l'accueil de l'avifaune (creusement de plans d'eau, installation d'une platière pour les limicoles, etc.). Ces derniers temps, seul un girobroyage du marais est réalisé annuellement pour la préservation du caractère ouvert du milieu.

### Bilan des travaux réalisés :

TRAVAUX D'AMENAGEMENT			
Année	Nature des interventions	Montant	
1978	création plan d'eau	806,76 €	
1979	création plan d'eau	2 294,78 €	
1980/1981	creusement, terrassement, remblais	4 948,13 €	
1982/1983	agrandissement plan d'eau, platière Limicoles	15 248,25 €	
1992	création 2 ponts, incinération îlots	940,18 €	
1993	reprofilage des berges, incinération îlots	1 328,91 €	
2000	1 <sup>er</sup> girobroyage tourbières, girobroyage rives	6 819,10 €	
2002	arasement îlot	1 167,30 €	
TRAVAUX D'ENTRETIEN			
Année	Nature des interventions	Quantité	Montant
2001/2002	girobroyage	5 ha	6 176,16 €
2003/2004	girobroyage tourbière	5 ha	2 990 €
2004/2005	girobroyage tourbière	4 ha	2 392 €
2005/2006	girobroyage et mise en andain des produits		6 735,87 €
<b>TOTAL</b>			<b>51 847,44 €</b>

## COMPOSITION FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE DU SITE :

### L'avifaune :

Le peuplement d'oiseaux d'eau est principalement constitué de Canards colverts et quelques Sarcelles d'hiver.

Nom commun	Nom scientifique	Statut de protection						Espèces observées après 2000	Comptage hivernal oiseaux d'eau
		international		européen		national			
		Convention de Berne du 19 septembre 1979		Directive Oiseaux du 02 avril 1979		Arrêté du 16 juin 1999			
		Annexe II	Annexe III	Annexe I	Annexe II	Article 1	Article 5		
Héron cendré *	<i>Ardea cinerea</i>		X			X	X		X
Colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>		X		X			X	X
Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i>		X		X		X	X	X
Grue cendrée *	<i>Grus grus</i>	X		X		X	X		X
Bécassine des marais *	<i>Gallinago gallinago</i>		X		X		X	X	X

\* espèces observées de façon exceptionnelle

Il n'existe à ce jour aucune autre étude faunistique et/ou floristique effectuée sur le marais. Cependant des observations ponctuelles mettent en évidence en particulier, la présence de la Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*), espèce protégée au niveau national, européen et international (annexe II de la Convention de Berne, annexes II et IV de la Directive Habitat du 21 mai 1992 et article 1 de l'arrêté national du 22 juillet 1993).

L'intérêt du site réside dans la complémentarité qui s'exerce progressivement avec la lagune de la Tapy et le Marais de l'Anguille pour l'avifaune.

## *Lagunes et Marais du Pays d'Albret : Objectifs de gestion*

L'objectif est de gérer de manière cohérente et complémentaire les trois sites afin qu'ils procurent aux différents groupes d'espèces des conditions d'accueil favorables sur l'ensemble de l'unité, et de conserver la diversité de leurs habitats.

Les objectifs de gestion à retenir sont donc :

### ➤ Conserver les milieux ouverts

**MISE EN PRATIQUE :** Entretenir par pâturage et compléments mécaniques occasionnels, afin de préserver le faciès du milieu (limiter l'apparition d'espèces de grande taille et/ou envahissantes, assurer de bonnes conditions d'éclaircissement, activer les réensemencements naturels, etc.)

En 2001, les premiers essais d'introduction d'animaux ont débutés. Aujourd'hui, six à huit poneys sont présents à la lagune de la Tapy et 15 au marais de l'Anguille après extension de l'enclos. Ce pâturage permet l'entretien d'une grande superficie sur les deux sites.

Quelques actions de girobroyage sont entreprises quand cela est nécessaire (zones de refus par le bétail). A la lagune de la Tapy, la Prairie méso-hygrophile évolue en particulier vers de la Jonçaille (faible appétence des espèces par les poneys). Au marais de l'Anguille, une attention particulière est à porter sur la Molinie qui peut coloniser rapidement de grandes surfaces, notamment lors de ces d'années plus sèches.

Durant l'été 2006, sur ces deux sites, un girobroyage avec évacuation des résidus par projection a été testé. Le constat est intéressant mais cette méthode nécessite l'utilisation de deux engins combinés (dont un à pneus), augmentant fortement le tassement du sol.

Au marais du Piat, aucun pâturage n'étant mis en place, un girobroyage en alternant les parcelles et avec exportation des résidus est donc recommandé.

### ➤ Préserver les habitats favorables aux odonates

**MISE EN PRATIQUE :**

- Assurer une humidité suffisante des sites grâce à la gestion des niveaux d'eau
- A la lagune de la Tapy, préserver notamment les rives boisées des milieux annexes (mares, fossés)

### ➤ Préserver et expérimenter le développement de l'habitat à Pilulaire à la lagune de la Tapy

**MISE EN PRATIQUE :** Créer des dépressions à proximité de l'habitat déjà colonisé, pour tenter un développement de cette espèce patrimoniale (projet de 2007)

### ➤ Préserver la Cladiaie situé au nord du marais de l'Anguille, habitat favorable à de nombreuses espèces animales

**MISE EN PRATIQUE :**

- Éliminer les Pins sur la rive, sur une largeur de 10 mètres (arassage des souches après exploitation)
- Ne pas procéder à des interventions mécaniques au sein même de l'habitat

### ➤ Limiter les Pins de bordure au marais de l'Anguille

**MISE EN PRATIQUE :** Exploiter au nord, centre et sud du marais avec arassage des souches (en cours)

- **Assurer une humidité suffisante**, notamment lors des hivers secs actuels

**MISE EN PRATIQUE** : Gérer les niveaux d'eau grâce aux équipements de rétention d'eau mis en place, afin d'assurer des périodes d'inondation assez longues par stockage de l'eau de ruissellement notamment lorsque la nappe phréatique est trop basse et donc de favoriser l'accueil des différents groupes d'espèces animales et végétales (avifaune, ichtyofaune, odonates, flore, etc.)

Dans le cadre de la restauration de la lagune de la Tapy en frayère à Brochets (Fédération des Landes pour la Pêche et la Protection du Milieu aquatique, 2007), un calendrier de gestion de l'eau est proposé pour une gestion adaptée au cycle biologique de l'espèce. Compte tenu des pluviométries actuelles de plus en plus aléatoires, une réflexion doit encore aboutir à un calendrier d'ouverture/fermeture de la bonde, modelable en fonction des années. La solution à retenir, à priori, serait l'ouverture durant un certain temps en hiver afin que les brochetons de l'année (issus de la reproduction de l'hiver précédent) puissent descendre vers l'*Estrigon* et que les adultes reproducteurs puissent remonter dans la lagune.

Au marais de l'Anguille, des relevés des niveaux d'eau sont effectués régulièrement. Ces données méritent une *exploitation plus fine* afin d'essayer de comprendre l'évolution de la végétation et notamment l'évolution de la Molinie en fonction des années.

- **Maintenir une bonne qualité d'eau**

**MISE EN PRATIQUE** : Surveiller la qualité physico-chimique (variable essentielle pour certaines espèces floristiques et faunistiques sensibles (poissons, odonates, oiseaux, végétation amphibie, etc.))

- **Favoriser la reproduction du Brochet à la lagune de la Tapy** (Fédération des Landes pour la Pêche et la Protection du Milieu aquatique, 2007)

**MISE EN PRATIQUE**

- Mettre en place un calendrier de gestion des niveaux d'eau par la bonde, afin d'assurer une lame d'eau assez importante et de respecter le cycle biologique de l'espèce
- Nettoyer le chenal de connexion, afin d'uniformiser sa microtopographie (embâcles et seuils gênent l'écoulement des eaux)
- Éventuellement, introduire du « poisson fourrage », afin d'augmenter les ressources alimentaires des Brochets et diminuer le cannibalisme des brochets adultes sur les brochetons (Rotengles, Gardons, Tanches)

La F.D.C.L. n'est propriétaire que sur une faible partie du linéaire du chenal de connexion. Le reste jusqu'à l'*Estrigon* appartient à une propriétaire privée qui souhaite abattre les arbres rivulaires afin de produire du bois de chauffage. Cette coupe permettra une ouverture du milieu, un réchauffement des eaux plus important et le développement de la végétation aquatique, favorables aux exigences écologiques du Brochet.

- **Évaluer les potentialités du site et l'évolution du milieu**

**MISE EN PRATIQUE**

Lagune de la Tapy et Marais de l'Anguille :

- **Avifaune** : comptage hivernal des oiseaux d'eau (tous les 15 du mois de novembre à mars, chaque année) et suivi des passereaux nicheurs (deux I.P.A. : un en début et un en fin de printemps, tous les deux ans) afin de suivre l'évolution de la population parallèlement à l'évolution du milieu
- **Insectes** : suivi avec deux relevés (un en début et un en fin d'été), tous les deux ans, permettant d'évaluer l'impact éventuel des aménagements des sites sur ces groupes d'espèces

**Flore** : inventaire tous les deux ans, permettant d'évaluer l'impact éventuel des aménagements des sites sur cette flore

Lagune de la Tapy :

- **Ichtyofaune** : déterminer si les brochets adultes de l'Estrigon remontent bien jusqu'à la lagune et si les juvéniles retournent bien à l'Estrigon, par pêches électriques et « méthode exutoire » : suivi technique annuel par la Fédération de Pêche des Landes

➤ **Mettre en place des structures d'observation**

Pour la lagune la Tapy, une réflexion est en cours sur l'emplacement d'un observatoire.

Pour le Marais de l'Anguille, la création d'un observatoire est possible au niveau de la Pinède située au nord-ouest du marais, endroit surplombant déjà le site.

➤ **Agrandir la lagune de la Tapy** (nouvelle parcelle acquise)

**MISE EN PRATIQUE**: Déplacer la clôture existante et l'agrandir, pour délimiter la nouvelle propriété et permettre l'accueil des poneys sur cette nouvelle partie (projet de 2007)